

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, Président**
M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, Commissaire
M. PIERRE RENAUD, Commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 juin 2017 à 13 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 14 JUIN 2017	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD	
M. GÉRARD SAVARD	2
ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC SAINT-JEAN	
MME ALINE GAGNON ET MME ANNE MALAMOUD	14
SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	
M. LUC SIMARD	30
M. JEAN PARADIS	37
PAUSE	
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02	
M. DANIEL TREMBLAY	44
MME DORIS JEAN	49
M. JACQUES GAINARD.....	60
LE REGROUPEMENT NAUTIQUE M.E.S.E.T	
M. RICHARD BOUCHARD.....	72
MME LISE GILL	
& M. ROGER TREMBLAY	84
MOT DE LA FIN	92
SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2017 À 19 h	

**SÉANCE DU 14 JUIN 2017
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10

Donc, Mesdames et Messieurs Bonjour.

Et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan Incorporé.

15

Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission en direct sur Internet, au moyen de la diffusion audio.

20

Je vous demande de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, merci. D'ailleurs, je viens de me rendre compte, je vais vérifier tout de suite après mon discours, je pense que je ne me suis pas mis en mode sourdine.

25

Donc, je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête. Je suis secondé par les commissaires Éric-Antoine Lavoie et Pierre Renaud.

Cet après-midi, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la commission. Le temps imparti est de 15 minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

30

En fin de séance, comme on l'a dit hier, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil sur le côté.

35

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

40

Petit rappel encore, un rappel aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour cet après-midi, de se présenter au secrétariat sur le côté de la salle si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et respectueux. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

45

Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées.

50

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue cet après-midi, pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Donc, les mémoires non annoncés. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

55

Avant d'inviter les premières personnes qui sont inscrites, justement hier on a eu un petit imbroglio avec monsieur Denis Trottier hier soir concernant son inscription. Après la séance, puis je discutais avec monsieur Trottier, ce qui en ressort c'est que monsieur Trottier s'était bel et bien inscrit avant le 25 mai mais on n'avait pas reçu son mémoire ça fait qu'il n'était pas inscrit à l'horaire, mais je ne me souvenais pas de ça donc c'est pour ça que j'avais dit que c'était 10 minutes. Alors j'ai dit j'aurais dû vous donner votre 15 minutes quand même étant donné que vous étiez inscrit avant le 25 mai alors, il était satisfait de la réponse et je lui ai dit, je vais en faire mention en début de séance cet après-midi. Ça fait qu'on s'est quitté en bon termes à ce moment-là, là l'imbroglio était levé.

60

65

Alors maintenant, je vais inviter notre premier participant donc à l'horaire on avait la Corporation des camionneurs mais on m'a dit qu'ils n'étaient pas présents. Alors on va aller à la Municipalité de Chambord. Alors si les gens de la Municipalité peuvent s'avancer.

70

Si les camionneurs arrivent entre-temps, bon, on va les passer à ce moment-là entre deux présentations.

Alors bonjour, Monsieur. Alors c'est bien de vous identifier pour la transcription.

75

M. GÉRARD SAVARD :

Gérard Savard, maire de la Municipalité de Chambord. Messieurs les Commissaires bonjour.

LE PRÉSIDENT :

80

Bonjour.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. GÉRARD SAVARD :

85 En février 2015 afin de réaliser une démarche pour la construction d'un consensus
social sur la gestion durable du lac, les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy et de
Maria-Chapdelaine proposent de créer un *Comité des parties prenantes de la gestion*
durable du lac Saint-Jean. Ce Comité, outre les trois préfets, est composé de représentants
90 des Premières Nations des Pekuakamiulnuatsh, des riverains, des groupes
environnementaux, fauniques et touristiques, des marinas, des chambres de commerce,
des syndicats et d'autres organismes concernés.

95 La Municipalité de Chambord fait partie de quelques 80 organisations concernées
pour faire la gestion du lac Saint-Jean qui ont exprimé par deux fois, en octobre 2015 et en
mai 2016, leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion
durable du lac Saint-Jean.

100 Cette proposition répond aux préoccupations soulevées alors qu'est engagé le
processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le ministère de
l'Environnement, Développement durable et par le BAPE du futur Programme de
stabilisation des berges du lac Saint-Jean pour la période 2016 maintenant 2017 - 2026, tel
que soumis par Rio Tinto.

105 Le décret gouvernemental qui en découlera en 2017 j'imagine, devra jeter les bases
d'une gestion durable du lac Saint-Jean et reconnaître le rôle et la responsabilité citoyenne
telle que l'exige le milieu régional. Notre lac est un objet de fierté régionale! Il s'agit d'un lac
et non d'un réservoir.

110 La Municipalité de Chambord partage la vision de l'ensemble des intervenants
concernés par la gestion durable du lac Saint-Jean qui s'exprime ainsi :

115 « Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle
gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement
durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation et de l'artificialisation de
ses berges et la mise en valeur de tous les potentiels de façon équitable. »

120 La Municipalité de Chambord partage également les moyens proposés pour tendre
vers la réalisation de cette vision à savoir :

- En réaffirmant que l'eau, le lac Saint-Jean, est une ressource collective, et qu'elle doit être
gérée collectivement selon une approche écosystémique;

• En clarifiant les droits d'usage sur cette ressource et en responsabilisant les détenteurs de ces droits afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion considérant que cette ressource est un actif régional engageant l'ensemble de la communauté;

125 • En affirmant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est fondamentalement la conséquence du mode de gestion du niveau du lac Saint-Jean et qu'en mettant au centre du débat « le mode de gestion durable du lac Saint-Jean » il sera possible de contrer l'érosion à la source;

130 • Et maintenant, voir en développement, des emplois industriels générés par l'électricité produite par le bassin du lac Saint-Jean en développant une véritable filière de l'aluminium verte, lequel est un enjeu majeur pour la région. En mettant en valeur d'autres potentiels faunique, récréatif, touristique qui doivent être considérés sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

135 La Municipalité de Chambord est constituée de 1 800 habitants et se caractérise par plus de 500 propriétés sur les rives du lac Saint-Jean et de plus de 134 locataires de S.i.a.l. sur son territoire. Il est donc très important pour nous de vous faire part de quelques préoccupations qui nous sont propres.

140 Secteur Chemin Bouchard, tout près de la Rivière Ouiatchouan, le chemin Brossard est situé à proximité du site historique de Val-Jalbert. Nous souhaitons que ce secteur soit inclus dans le secteur plage. Cet endroit a subi une forte érosion en 2013 et le milieu a dû faire une adaptation du programme de stabilisation afin d'éviter que l'on installe du perré à un endroit reconnu comme plage, mais non reconnu par le décret de 1986. Nous demandons donc d'inclure ce secteur dans la liste des plages à surveiller et de recharger au besoin.

145 Notre première recommandation: d'inclure le secteur du chemin Bouchard dans la liste des plages à surveiller et à recharger au besoin.

150 Pointe-aux-Pins. Il y a eu dans ce secteur la disparition d'une île où nichaient des sternes arctiques. L'endroit où était l'île est maintenant recouvert d'eau et renferme des obstacles à la navigation qui peuvent être dangereux, car non signalés par des bouées. Dernièrement, j'ai quand même corrigé cette situation, des citoyens se sont chargés de signaler ces obstacles-là. Nous demandons à la compagnie Rio Tinto de s'assurer de la sécurité du secteur.

155 Donc, avec la disparition de l'île dans le secteur de la Pointe-aux-Pins, la compagnie Rio Tinto devrait mettre en place des mesures de sécurité pour les embarcations naviguant dans ce secteur.

160

165 Pour le secteur de Baie Doré. Secteur du parc municipal. Nous demandons d'inclure le nettoyage des matières organiques apportées sur la plage aux frais de Rio Tinto. Depuis quelques années la Municipalité de Chambord, les entreprises du secteur et Rio Tinto

170 de nettoyage dans ce secteur. Il y a maintenant plusieurs activités importantes, Chalets et Spa Lac-Saint-Jean, Camping Chambord, le Pavillon municipal et la présence de plusieurs villégiateurs. Ce problème est récurrent et est causé par l'érosion des berges dans ce secteur qui est constitué de sols organiques. Comme la situation est causée par la gestion du lac Saint-Jean, nous estimons que ce nettoyage devrait être assumé entièrement par la compagnie Rio Tinto et effectué à tous les ans.

175 Nous demandons que Rio Tinto nettoie, sur une base annuelle et à ses frais, les matières organiques apportées sur la plage de la Baie Doré.

180 La Pointe de Chambord. Rio Tinto doit inspecter le perré et corriger les problèmes d'effondrement. Dans ce secteur, nous suggérons à la compagnie de surveiller les plages du secteur et de s'assurer du respect des marges incluses au décret. Plusieurs propriétés se retrouvent avec des accès à l'eau qui sont dangereux et non sécuritaires. Des pierres instables et qui s'effondrent encombrant le secteur de baignade face à ces propriétés. Il y aurait lieu de sécuriser ces endroits.

185 Pour le secteur face à l'ensemble du village, les berges côtoient des terres agricoles de qualité A. Nous avons des signalements de décrochage de terrain dans ce secteur, mais le perré doit aussi être aussi surveillé et réparé au besoin.

190 Le secteur du Rocher Percé et de la Route 169 vers Alma. Depuis plusieurs années, ce secteur a connu plusieurs effondrements de perrés. L'étroitesse des terrains dans ces secteurs demande une attention très spéciale, car ils sont soumis à de fortes vagues lors de tempêtes venant du nord. Plusieurs ouvrages, quais, ont subi des dommages importants au fil des ans dus au mouvement des vagues chargées de glace.

195 Nous recommandons, nous demandons à Rio Tinto de surveiller de près certains problèmes d'effondrement dans le secteur de la Pointe de Chambord face au secteur urbain, au Rocher Percé et près de la Route 169.

200 Le secteur Domaine-du-Roy, Domaine-du-Marais et Pointe-aux-Trembles. Il faut veiller à garder les plages en état et de largeur suffisante. Ces secteurs sont souvent soumis à l'érosion due aux vents du nord et aussi au mouvement des vagues chargées de glace. Le

rechargement fréquent est nécessaire pour respecter les normes établies par le décret de 1986.

205 Nous recommandons que Rio Tinto fasse les travaux nécessaires sur la plage du secteur Domaine-du-Marais, Domaine-du-Noroît et Pointe-aux-Trembles afin de respecter les normes prescrites par le décret de 1986.

210 Question de droit, le bail de location de Rio Tinto. Bien que cette Commission traite sur le programme de stabilisation des berges, la Municipalité veut souligner brièvement la question du bail de location de Rio Tinto. Ce bail n'a jamais fait l'objet de négociation ni d'aucune ouverture au point de vue des locataires et de leurs besoins.

215 Ce document que je qualifierais de presque sentence judiciaire est imposé sans que les locataires ne puissent faire valoir leur droit. Ainsi toute bonification effectuée sur ces terrains en a augmenté la valeur pour le plus grand bien de la fiscalité des municipalités, mais aussi sans aucune protection pour les locataires malgré les énormes sommes d'argent qu'ils ont dépensées pour améliorer lesdits terrains.

220 La compagnie Rio Tinto va jusqu'à obliger les locataires à renoncer au Code civil du Québec à l'article 8 : « Le présent article a préséance et empêche l'application de toute disposition du Code civil du Québec et de toute autre loi qui, en l'absence du présent article, aurait reçu application », c'est tiré du bail de 2016.

225 J'estime que la commission doit avoir copie de ce bail et que celui-ci constitue un argument de poids pour que la gestion durable du lac Saint-Jean soit aussi corrigée en fonction des droits des locataires de terrain.

230 Nous recommandons que la commission fasse des recommandations au gouvernement visant le respect des droits des locataires de terrain.

235 La Municipalité de Chambord veut remercier la commission pour toute son écoute et nous lui souhaitons une belle continuation dans ses travaux.
FIN DU MÉMOIRE.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Monsieur le Maire pour la présentation de votre mémoire.

240 J'aurais deux questions. Lorsque je prenais connaissance de certaines de vos recommandations pour des interventions en rive, comme le Chemin Bouchard ou la Pointe

Chambord, secteur face au village, je suis allé consulter l'étude d'impact du promoteur, il y a une carte c'est au PA-3.1 la carte 3.1 justement.

245 **M. GÉRARD SAVARD :**

Oui.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont des secteurs qui sont, où des travaux qui sont prévus comme par exemple pour Chemin Bouchard, c'est indiqué quand on regarde la carte, c'est, il y aurait des travaux de rechargement de sable qui sont prévus à cet endroit.

255 **M. GÉRARD SAVARD :**

Oui.

260 **LE PRÉSIDENT :**

265 Donc, il y a plusieurs des secteurs en tout cas, sinon l'ensemble des secteurs que vous mentionnés pour une intervention, il y aurait des interventions prévues par le promoteur. Jusqu'à maintenant, est-ce que vous avez des discussions vous directement avec le promoteur concernant les travaux?

M. GÉRARD SAVARD :

270 Pour le Chemin Bouchard, entre autres, on a eu dans mon rôle ancien de préfet à régler cette situation-là parce que d'après le décret et la loi du ministère de l'Environnement, on devait poser un perré à cet endroit-là. Il a fallu qu'on en revienne à la loi au principe profond de la loi sur l'environnement de dire un secteur de plage ne peut pas être empierré. Alors ça l'a créé des difficultés.

275 On a eu des discussions très suivies avec la compagnie et leur représentant pour résoudre cette situation-là. Il y a eu un rechargement de fait. Maintenant avec la crue de ce printemps, vous devez comprendre qu'un grande partie de ce rechargement-là maintenant s'est éloigné.

280

LE PRÉSIDENT :

285 Étant donné que, selon le programme 2017 – 2026, ce serait des zones qui étaient couvertes.

M. GÉRARD SAVARD :

290 Oui.

LE PRÉSIDENT :

295 C'est pour ça que je veux savoir de quelle façon vous discutez vous avec le promoteur pour la programmation des travaux sur votre municipalité, si vous tenez des discussions régulièrement avec eux?

M. GÉRARD SAVARD :

300 Ça devrait être fait, moi, je pense avec l'ensemble du comité et la nouvelle gouvernance qui devrait être effectuée, qui est suggérée par l'ensemble du milieu. Et nous, à ce moment-là, on est partie prenante des règles de façon à ce qu'on puisse non pas faire les mêmes règles partout mais ajuster les règles au secteur concerné.

305 **LE PRÉSIDENT :**

 Avoir de la flexibilité. C'est ça, j'en venais au deuxième point. C'était quel rôle peuvent jouer les futurs comités. Mon autre question, ça concerne la Baie Doré.

310 **M. GÉRARD SAVARD :**

 Oui.

315 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, vous mentionnez les sols organiques donc qui sont en érosion, est-ce que vous savez l'endroit précis qui est en érosion qui avait une grande tourbière?

320

M. GÉRARD SAVARD :

325 C'est connu, il y a une réserve naturelle qui est tout près, qui est réservée au schéma
d'aménagement. Et, en plus, c'est quand même une baie, très profonde, qui fait qu'avec entre
autres la crue de ce printemps et les débris organiques et le bois qui s'est ramassé un peu partout,
ce secteur-là à chaque année, il se ramasse vraiment encombré au printemps avec une – c'est
vraiment dégueulasse comme situation dans cette situation-là et depuis des années, le milieu paie
le tiers, les entreprises du secteur paient le tiers des réparations avec Rio Tinto.

330

Moi, je pense que c'est à Rio Tinto de gérer ce problème et de s'assurer de la propreté de ce
secteur.

LE PRÉSIDENT :

335

Mais ça provient de la berge ça, l'ensemble de ce bois-là dans ce secteur?

M. GÉRARD SAVARD :

340

C'est le fait que ce soit une anse assez prononcée et c'est l'endroit où avec le vent du nord,
là, on ramasse tout ce qui peut venir de très loin.

LE PRÉSIDENT :

345

O.K. Ça c'est l'anse. Elle s'appelle comment l'anse?

M. GÉRARD SAVARD :

350

L'anse de la Baie Doré.

LE PRÉSIDENT :

C'est vraiment.

355

M. GÉRARD SAVARD :

Oui.

360

LE PRÉSIDENT :

J'essaie de voir en allant par exemple sur Google Map où on est capable de voir...

365

M. GÉRARD SAVARD :

Oui.

370

LE PRÉSIDENT :

...un peu où pourrait être l'amoncellement ou la tourbe et cetera.

375

M. GÉRARD SAVARD :

C'est vraiment sur la plage.

LE PRÉSIDENT :

380

O.K.

M. GÉRARD SAVARD :

Entre autres, on pense au terrain de camping.

385

LE PRÉSIDENT :

Chambord.

390

M. GÉRARD SAVARD :

Et à Chalet Spa.

LE PRÉSIDENT :

395

Ce n'est pas loin de là.

M. GÉRARD SAVARD :

400

Le parc municipal, notre pavillon municipal est là. C'est le seul endroit où notre population a

une plage qui lui est ouverte.

LE PRÉSIDENT :

405

O.K.

M. GÉRARD SAVARD :

410

Il nous reste un petit secteur dans le coin du Domaine-du-Marais alors c'est vraiment pour notre population là le seul endroit d'avoir accès au lac Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

415

C'est vraiment d'essayer de savoir d'où vient, donc ça vient de la berge elle-même, c'est-à-dire ça tombe dans l'eau.

M. GÉRARD SAVARD :

420

Il y a de l'érosion, oui.

LE PRÉSIDENT :

425

Ça c'est dans ce secteur-là.

M. GÉRARD SAVARD :

Oui. Si jamais vous avez l'occasion de venir là au printemps, avant la remontée des eaux.

430

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GÉRARD SAVARD :

435

C'est une plaine. Les anciens cultivateurs, moi, quand je suis arrivé dans les années 80 me disaient que c'était l'endroit de pacage des animaux là avant 1926.

440

LE PRÉSIDENT :

445 Dans ce coin-là, parfait. J'essaie de voir si je suis capable de repérer l'endroit et pour voir après ça, bien, on regarde ce genre de – ce n'est pas la première fois qu'on nous rapporte...

M. GÉRARD SAVARD :

450 Oui.

LE PRÉSIDENT :

455 ...qu'il y a des problèmes de matières organiques. L'idée pour nous c'est de savoir d'où ça vient. Est-ce que ça vient des rivières ou ça vient de la berge tout autour du Lac Saint-Jean. Il y a une différence à faire importante effectivement.

Je vais demander à mes collègues. Questions? Oui.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

460 Oui. Bonjour, Monsieur Savard.

M. GÉRARD SAVARD :

465 Bonjour, Monsieur Lavoie.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

470 Vous nous avez parlé du décrochage de terrain agricole dans votre secteur.

M. GÉRARD SAVARD :

Oui.

475 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

Pour vous, est-ce que c'est récurrent ou c'est occasionnel puis c'est-tu un décrochage assez significatif?

480

M. GÉRARD SAVARD :

485 Ce sont les propriétaires qui nous signalent cette situation-là parce qu'on a comme une falaise dans le même secteur que Desbiens, à côté de chez nous. Donc, c'est une falaise assez abrupte. Ça peut être – est-ce que c'est causé par la montée des eaux, je prends les vagues d'aujourd'hui.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

490 C'est arrivé juste cette année ou si c'est récurrent?

M. GÉRARD SAVARD :

495 C'est récurrent, là, à chaque année, on remarque, je ne sais pas si c'est l'effet du gel au printemps aussi qui peut avoir un certain effet. Il faudrait que ce soit vérifié, et d'assurer...

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

500 Il y a des pertes de terres agricoles?

M. GÉRARD SAVARD :

505 Oui, il y a des pertes de terrain dans ce secteur-là.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Merci.

510 **LE PRÉSIDENT :**

Alors nous vous remercions.

M. GÉRARD SAVARD :

515 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

520 Nous vous remercions pour votre présentation.

Donc, nous allons maintenant inviter l'Organisme de Bassin versant Lac-Saint-Jean. Alors bonjour Mesdames. Si vous voulez bien vous présenter pour les fins de la transcription.

525 **MME ALINE GAGNON :**

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour Messieurs les Commissaires. Je m'appelle Aline Gagnon. Je suis la présidente de l'Organisme de Bassin versant Lac-Saint-Jean et je suis accompagnée de Madame Anne Malamoud qui est la coordonnatrice.

530

Alors, ça va. Je peux commencer le mémoire?

LE PRÉSIDENT :

535

Oui.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

MME ALINE GAGNON :

540

L'Organisme de Bassin versant Lac-Saint-Jean tient tout d'abord à remercier les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de lui accorder l'opportunité de participer à cette consultation sur le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017 - 2026 par Rio Tinto Alcan. L'OBV Lac-Saint-Jean compte sur la commission pour s'assurer que les principes du développement durable seront respectés pour la gestion du lac Saint-Jean.

545

L'OBV Lac-Saint-Jean est mandaté par le Gouvernement du Québec pour mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du Bassin versant du Lac Saint-Jean.

550

Il élabore et met à jour le plan directeur de l'eau, en fait la promotion et assure le suivi de sa mise en œuvre en concertation avec les acteurs de l'eau.

555

La gestion intégrée de l'eau est une approche globale qui cherche à inclure les ressources, les intérêts et les contraintes de l'ensemble des acteurs.

560

La vision des acteurs de l'eau du Bassin versant du Lac Saint-Jean est d'ailleurs la suivante : une collectivité consciente et fière du patrimoine que représente le Lac Saint-Jean, Pekuakami et ses tributaires, qui assurent sa protection et sa mise en valeur de façon responsable et dynamique.

565 D'autre part, l'OBV Lac Saint-Jean est membre du Comité des parties prenantes de la gestion durable du Lac Saint-Jean. Les préoccupations et recommandations de l'OBV pour le projet sont exprimées selon les enjeux de l'eau qui ont été identifiés par les acteurs de l'eau en 2011 : l'autonomie, les acteurs de l'eau, la qualité de l'eau et des écosystèmes, la quantité d'eau, l'accessibilité à l'eau, les usages, la santé et la sécurité.

570 Les préoccupations et recommandations de l'OBV Lac Saint-Jean portent non seulement sur le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean de Rio Tinto Alcan mais également sur le mode de gestion du plan d'eau. De plus, l'ampleur du territoire et la multitude de ses composantes qu'il s'agisse de composantes écologiques, économiques, humaines, sociales et le reste, font en sorte que les recommandations sont des recommandations globales.

575 Le premier enjeu que nous allons aborder est l'autonomie des acteurs de l'eau qui est un enjeu fondamental puisqu'il est inhérent au succès de la gestion intégrée de la ressource en eau. Le modèle de gestion et de gouvernance participative et concertée ainsi que la conception d'un processus de planification intégrée des ressources, tel que présenté dans l'entente sur la gouvernance et la gestion participative du Lac Saint-Jean qui a été conclue entre le promoteur du projet Rio Tinto Alcan, les trois MRC riveraines du Lac Saint-Jean et la Communauté de Pekuakamiulnuatsh. Takuhikan nous semble être des stratégies qui répondront à notre premier enjeu.

585 L'OBV Lac Saint-Jean appuie donc la mise en place d'un mode de gestion participatif du Lac Saint-Jean. Cependant, afin que le processus puisse être efficace c'est-à-dire son fonctionnement ainsi que les différents mécanismes de communication et d'échange, un financement récurrent doit lui être rattaché.

590 L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc d'assurer un financement récurrent pour le fonctionnement de la gouvernance du Lac Saint-Jean, pour le comité scientifique et le comité technique de s'assurer d'un bon transfert des connaissances du comité scientifique vers les parties prenantes et d'inclure l'OBV Lac Saint-Jean au comité scientifique en raison de son expertise et de sa connaissance du territoire et des enjeux de l'eau.

595 Nous allons maintenant aborder l'enjeu de qualité de l'eau et des écosystèmes en présentant l'érosion des berges, les milieux humides, les bandes riveraines et finalement la qualité de l'eau. Tout d'abord, l'érosion des berges est une préoccupation importante car elle a un impact négatif sur les écosystèmes riverains.

600 Le niveau du lac, la dynamique sédimentaire, la bathymétrie, la dynamique et

l'influence des vents, la présence d'infrastructure de stabilisation, la durée en eau libre modifiée par les changements climatiques sont autant d'éléments d'un même système qui interagissent et desquels résulte le phénomène d'érosion.

605

L'étude et la modélisation sur l'érosion des berges déposées par Rio Tinto Alcan dans le cadre des audiences laissent entendre que des études supplémentaires seraient nécessaires afin d'identifier les interventions de stabilisation optimale.

610

L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc d'acquérir une meilleure compréhension du phénomène d'érosion afin d'identifier les solutions appropriées permettant de gérer cette problématique, gestion des niveaux, méthodes de stabilisation ou de protection et de considérer ces éléments dans la planification intégrée des ressources.

615

D'autre part, l'OBV recommande d'utiliser les solutions de gestion de la problématique d'érosion les moins invasives dans le but de limiter la dénaturation des écosystèmes riverains. En introduction de notre partie sur les milieux humides, nous souhaitons rappeler que ce sont des écosystèmes reconnus pour leurs multiples fonctions et services écologiques et économiques. Ils nous rendent de nombreux services et ce sont des partenaires indispensables que nous devons protéger.

620

Les milieux humides du Lac Saint-Jean ont été passablement modifiés avec la régularisation des eaux du Lac Saint-Jean. D'autre part, au cours des années de suivi du Programme de stabilisation des berges, il a été constaté un assèchement de certains milieux humides et donc une diminution de leur superficie.

625

Le scénario M des niveaux de gestion inclut plusieurs jours d'élévation du Lac Saint-Jean au-dessus de 16.5 pieds à la crue du printemps dans le but de mettre en eau les milieux humides et ainsi favoriser leur utilisation par la faune, augmenter la diversité végétale et la dynamique de ces milieux.

630

Ces effets avancés par le promoteur du projet n'ont été corroborés ni par le MFFP ni par le MDDELCC lors de la première partie des audiences.

635

De plus les diverses études et suivis menés par le promoteur démontrent une variété de milieux humides ouverts sur le lac, semi-ouverts ou avec des embouchures. Ces milieux réagissent de façon diverse à la gestion du Lac Saint-Jean. Ainsi les solutions proposées pour améliorer la situation des milieux humides ne nous semblent pas les bonnes.

640

L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc d'étudier les besoins et les solutions pour la

protection, la restauration et la création d'un milieu humide et de les inclure dans la planification intégrée des ressources.

645 Les bandes riveraines, elles aussi jouent de multiples rôles essentiels à la protection de la ressource en eau et au maintien des usages. Pourtant selon une caractérisation réalisée par l'OBV Lac Saint-Jean en 2015, plus de 50% des bandes riveraines du Lac Saint-Jean sont de mauvaises qualités et donc ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions écologiques.

650 La responsabilité de cette artificialisation est collective et imputable à plusieurs paramètres : l'aménagement du territoire, la construction de nombreuses descentes de bateau et d'accès à l'eau, l'ajout de structures de stabilisation, l'entretien par les riverains et le reste. C'est donc l'ensemble des acteurs concernés par la protection des rives qui doit
655 s'impliquer pour améliorer la situation.

Ce travail a déjà débuté par la mise en œuvre du projet, Les Racines pour notre lac dont L'OBV Lac Saint-Jean est le promoteur et auquel Rio Tinto Alcan, la MRC, les municipalités riveraines du Lac Saint-Jean et les riverains contribuent.

660 Afin de s'assurer de la poursuite de la renaturalisation des berges du Lac Saint-Jean, l'OBV Lac Saint-Jean recommande de considérer la protection et la revégétalisation des rives dans la planification intégrée des ressources et de travailler en collaboration avec l'Organisme de Bassin Lac Saint-Jean pour la mise en œuvre du plan d'action bandes
665 riveraines régionales mis sur pied dans le cadre du projet des Racines pour notre lac.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'OBV Lac Saint-Jean est tout d'abord préoccupé par l'impact que pourrait avoir les matériaux de rechargement des plages composés de particules fines lors de la mise en eau des plages. Ces particules fines dont le
670 comportement dans l'eau est différent de celui du sable en raison de leur plus petite taille pourraient entraîner un impact sur la qualité de la vie aquatique dans des secteurs localisés.

L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc d'effectuer des mesures des concentrations des matières en suspension dans l'eau dans les secteurs de plage au printemps et durant la
675 période estivale après un rechargement et de mettre en place des correctifs pour limiter les matières en suspension si une problématique est observée.

D'autre part, l'OBV Lac Saint-Jean est préoccupé par la qualité bactériologique de
680 l'eau. En effet, l'OBV estime que pour plusieurs raisons une gestion du lac à un niveau

supérieur à 16.5 pieds risquerait d'entraîner une contamination de l'eau souterraine et de l'eau de surface par le biais de la remontée de la nappe phréatique qui entrerait en contact avec les champs d'épuration de nombreuses fosses septiques.

685

L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc d'effectuer une caractérisation de l'ensemble des installations septiques riveraines du Lac Saint-Jean et d'estimer les risques de contamination de l'eau en fonction du niveau du lac et de la nappe phréatique ainsi qu'en cas d'inondation. Cette intervention devrait être inscrite dans la planification intégrée des ressources.

690

Le prochain enjeu que nous abordons est la quantité d'eau. Au mois de mai dernier, les événements qui se sont produits lors de la crue ont démontré que les risques d'inondation étaient possibles. Même s'il peut sembler que cette crue a été exceptionnelle, les événements extrêmes de ce type pourraient être plus fréquents dans le futur.

695

L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc de cartographier si cela n'a pas déjà été fait, les zones inondées en fonction du niveau du lac, d'identifier les impacts et de mettre en place des mesures d'adaptation aux inondations dans le cadre de la planification intégrée des ressources.

700

En ce qui concerne l'enjeu d'accessibilité à l'eau, nous mettons l'accent sur les activités récréatives. Alors que de nombreux accès privés ont été aménagés par Rio Tinto Alcan par le passé, accentuant l'artificialisation des berges, le nombre peu important d'accès public au Lac Saint-Jean est une préoccupation pour la population.

705

L'OBV Lac Saint-Jean recommande que de nouveaux accès aménagés soient des accès publics et que ces aménagements soient réalisés dans le respect de la politique de protection des berges du littoral et des plaines inondables en mettant l'accent sur l'utilisation de techniques naturelles et la revégétalisation de la rive.

710

D'autre part, l'accès au lac semble être une préoccupation importante pour les marinas. L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc de mettre en place des solutions afin de permettre un accès optimal aux marinas du Lac Saint-Jean durant leur période d'activité.

715

En ce qui concerne les usages, l'OBV Lac Saint-Jean est tout d'abord préoccupé par les impacts qui pourraient résulter d'un rehaussement du niveau du lac jusqu'à 17 pieds pendant quatre jours, comme proposé dans le scénario M.

720

À ce niveau, l'érosion, la montée de la nappe phréatique, le stress et l'inquiétude des

725 riverains sont des éléments importants à considérer. L'OBV Lac Saint-Jean recommande d'étudier de façon exhaustive les impacts d'un niveau de 17 pieds et les avantages en lien avec la recommandation sur les milieux humides et de prendre en compte les résultats dans la planification intégrée des ressources.

730 Lors de la première partie des audiences, l'usage des plages est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises. En effet, la qualité du sable utilisé pour le rechargement semble limiter les usages autant l'utilisation des plages que la baignade. L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc d'étudier les impacts des matériaux de rechargement utilisés sur les usages et de considérer les résultats de l'étude dans la sélection des matériaux de rechargement.

735 La santé et la sécurité est le dernier enjeu que nous allons aborder. Tout d'abord la santé humaine est fortement liée à la qualité de l'eau. Nous avons mentionné plus tôt qu'il existe qu'un risque potentiel de contamination de l'eau par les coliformes fécaux en lien avec la remontée de la nappe phréatique dans les champs d'épuration des installations septiques.

740 L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc de s'assurer que l'eau des puits domestiques ne soit pas contaminée lorsque le lac atteint un certain niveau et si c'est le cas, prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter les impacts sur la santé humaine.

745 En ce qui concerne la sécurité, nous recommandons d'intégrer les mesures visant la sécurité des personnes à proximité des installations hydroélectriques dans la planification intégrée des ressources, dans le but d'informer et de responsabiliser les acteurs et de s'assurer d'une communication efficace lors d'événements particuliers.

750 En conclusion, nous souhaitons formuler trois recommandations générales. Il apparaît que les connaissances dans différents domaines sont manquantes pour identifier à l'heure actuelle les meilleures solutions pour une gestion durable du Lac Saint-Jean. L'OBV Lac Saint-Jean recommande donc que le comité scientifique identifie et priorise rapidement les études qui devront être réalisées.

755 L'OBV Lac Saint-Jean recommande également que les nouvelles connaissances permettent d'adapter la gestion du Lac Saint-Jean lorsque nécessaire.

760 L'OBV Lac Saint-Jean souhaite que la gestion participative et intégrée du Lac Saint-Jean incluant le Programme de stabilisation des berges, s'applique à l'ensemble du territoire quelle que soit sa tenue y compris dans la zone d'influence du lac à 16.5 et à 17

dans les grands tributaires du Lac Saint-Jean.

765 L'OBV Lac Saint-Jean tient encore une fois à souligner l'importance de la mise en
place de la gestion durable participative et intégrée du Lac Saint-Jean et que celle-ci devra
obtenir le support du Gouvernement du Québec.

770 Finalement, l'OBV Lac Saint-Jean en tant qu'organisme représentant le milieu et
œuvrant pour une gestion intégrée de l'eau dans le Bassin versant du Lac Saint-Jean, a
souhaité adresser au BAPE les recommandations permettant, à notre avis, de bonifier le
projet.

Merci.

775 **FIN DU MÉMOIRE.**

LE PRÉSIDENT :

780 Merci pour la présentation de votre mémoire. Je vais laisser la parole à mon collègue,
Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD :

Merci beaucoup, Madame Gagnon. C'était très intéressant.

785 **MME ALINE GAGNON :**

Merci.

790 **M. PIERRE RENAUD :**

795 Aux pages 11 et 12 de votre mémoire, vous nous parlez des milieux humides et du lien avec
le niveau de 17 pieds au printemps pendant une période de quatre jours et vous nous dites que ce
qu'on a entendu en première partie d'audience que les spécialistes du MFFP et du MDDELCC
avaient conclu que cette période de quatre jours n'est pas suffisante, que ça prendrait une période
plus longue pour que les milieux humides profitent de ce niveau.

MME ALINE GAGNON :

800 Oui.

M. PIERRE RENAUD :

805 Et vous nous faites une recommandation d'étudier les besoins, les solutions pour la protection des milieux humides. Alors, évidemment ces études-là pourraient conclure à, ou pourraient arriver à une conclusion qu'il faut maintenir un niveau élevé pendant plusieurs jours plus que quatre jours au printemps au-delà de 16.5 pieds.

MME ALINE GAGNON :

810 Hum, hum.

M. PIERRE RENAUD :

815 Par ailleurs, on arrive plus loin dans votre mémoire et vous nous dites que le niveau de 17 pieds pose un problème d'acceptabilité sociale.

MME ALINE GAGNON :

820 Oui.

M. PIERRE RENAUD :

825 Vous nous dites que ça devrait être examiné.

830 Vous nous parlez aussi, vous nous avez parlé de votre inquiétude par rapport à la contamination de l'eau du fait que le niveau de 17 pieds pourrait atteindre, pourrait avoir des impacts au niveau des fosses septiques. J'aimerais ça, clairement, ça me laisse voir qu'il va y avoir des arbitrages à faire, hein?

MME ALINE GAGNON :

835 Hum, hum.

M. PIERRE RENAUD :

840 Et c'est loin d'être évident d'un côté pour les milieux humides, puis je ne dis pas qu'il y a quelque chose de plus important que l'autre, mais pour les milieux humides, on devrait maintenir un niveau élevé plus longtemps, pour l'acceptabilité sociale, on ne devrait pas maintenir un niveau élevé, j'aimerais ça que vous m'expliquiez comment est-ce que vous envisagez ces arbitrages-là?

Comment est-ce que ça doit être fait? Comment est-ce que ça va se régler ça? Comment est-ce qu'on peut envisager qu'on va arriver à une solution?

845 **MME ALINE GAGNON :**

Apporter des solutions, Madame Malamoud va répondre à votre question.

850 **MME ANNE MALAMOUD :**

855 C'est certain que si la planification intégrait des ressources qui vont être la clé finalement pour réussir à prioriser les différents intérêts puis les différentes préoccupations que ça va générer finalement, il va falloir se questionner à savoir quelles sont, collectivement quelles sont nos préoccupations et quelles sont nos priorités pour la gestion durable du Lac Saint-Jean. Puis les milieux humides en font partie, mais également les usages effectivement ça va être des décisions qu'il va falloir prendre tous ensemble. Mais je n'ai pas forcément de réponses plus précises que ça.

860 Je pense que ça va être des études scientifiques puis aussi bien du côté des besoins des milieux humides et puis des solutions qui existent peut-être qu'il y aurait d'autres solutions qui pourraient être identifiées aussi.

865 Ça va également être une étude détaillée de ce que seraient les impacts d'un niveau à 17 pieds pour vraiment savoir identifier, peser le pour et le contre puis déterminer la meilleure gestion possible finalement.

MME ALINE GAGNON :

870 C'est pour ça qu'on parle d'études scientifiques plus poussées parce que là actuellement on n'a pas suffisamment l'information pour être capable de contrebalancer les deux. Si on a des études plus exhaustives puis plus poussées bien, là, à ce moment-là, on va voir des données qui vont nous permettre de dire telle et telle chose et basée sur des études qui nous disent que c'est comme ça puis quels sont les dommages qu'ils pourraient y avoir à tel et tel niveau.

875 Puis c'est évident qu'à un niveau à 17 pieds, ça fait pas plaisir à tout le monde, mais par contre, c'est difficile à gérer parce que c'est un grand lac. Donc il y a des secteurs où le 17 pieds ne causera pas nécessairement énormément de dommages, par contre va même plus plaire aux personnes puis d'autres secteurs où ça va être l'inondation puis tout va partir.

880 Donc c'est difficile de gérer un grand lac puis d'avoir l'optimal... en tout cas ça là, pour tout le monde puis que tout le monde en soit content.

885 Moi, je demeure sur le bord du Lac des Commissaires puis ça m'a pris trois ans et demi à être capable de venir à une petite entente avec tous mes riverains autour du lac pour avoir un niveau acceptable pour tout le monde, fait que je comprends puis là encore, dès qu'il y a des fluctuations, le téléphone sonne puis ça fait pas. Ça ne plait pas à tout le monde, il y a toute sorte d'usages autour du lac. Alors c'est...

M. PIERRE RENAUD :

890 Mais à la fin Madame Gagnon, on ne peut pas avoir un lac à deux niveaux.

MME ALINE GAGNON :

895 On ne peut pas avoir un lac à deux niveaux, c'est pour ça que je vous dis qu'il faut faire des compromis.

M. PIERRE RENAUD :

900 Il va falloir, on arrive à 17 pieds.

MME ALINE GAGNON :

Oui.

905 **M. PIERRE RENAUD :**

Ou on n'y arrive pas là.

MME ALINE GAGNON :

910 C'est ça. Il faut faire des compromis c'est évident mais par contre en faisant nos compromis, il ne faut pas mettre les milieux humides de côté, il faut essayer de trouver une solution qui va faire qu'on ne les perdra pas puis qu'ils ne s'assècheront pas, parce que ça l'a un impact un milieu humide. Ce n'est pas là juste comme parure, ça sert à quelque chose. Mais avoir une solution là, on en n'a pas parce qu'on n'a pas suffisamment de données pour nous permettre d'avoir un éclairage qui nous donnerait une solution permanente.

915

M. PIERRE RENAUD :

920 Ces études-là dont vous parlez, ça serait des mandats qui seraient confiés à?

MME ALINE GAGNON :

À des scientifiques.

925

M. PIERRE RENAUD :

Aux comités scientifiques dans la nouvelle structure, ce que je comprends?

930

MME ALINE GAGNON :

Oui. Ou si ce n'est pas nécessairement, ça peut ne pas être nécessairement au comité scientifique formé dans l'organisation, ça peut être des études demandées à l'externe par des experts d'université ou ailleurs, je ne peux pas vous en dire plus que ça mais l'important c'est d'avoir l'information, ce qu'on n'a pas actuellement nécessairement pour prendre les bonnes décisions, les bonnes solutions.

935

M. PIERRE RENAUD :

L'étude d'impact ne vous donne pas suffisamment d'information jusqu'à maintenant?

940

MME ALINE GAGNON :

Non, ça nous prendrait un peu plus que ça pour être sûr qu'on va avoir les bonnes réponses puis être sûrs que quand on prend une décision, on la prend en connaissance de cause avec tout ce qui est négatif et positif.

945

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Madame Gagnon, une question plus facile que mon collègue. C'est une question technique pour la commission.

950

MME ALINE GAGNON :

Oui.

955

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Dans votre mémoire, qu'on n'a pas eu le temps d'aborder au complet, vous faites référence à la mauvaise qualité des bandes riveraines.

960

MME ALINE GAGNON :

Oui.

965

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Avec une étude d'une centaine de pages puis vous mentionnez le 56%.

970

MME ALINE GAGNON :

Oui.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

975

Puis vous dites qu'ils ne sont pas en mesure de jouer leur rôle. Est-ce que le document dont vous faites référence dans votre mémoire, la commission pourrait-elle l'obtenir?

MME ALINE GAGNON :

980

Absolument.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

985

Merci. Vous savez que c'était facile comme question, hein.

LE PRÉSIDENT :

990

Le document de 2015, on est allé voir sur votre site Internet au cas où, on ne l'a pas trouvé, c'est pour ça qu'on vous l'a demandé

MME ALINE GAGNON :

995

Vous ne l'avez pas trouvé. Ah.

MME ANNE MALAMOUD :

1000

Non, il n'est pas public.

LE PRÉSIDENT :

1005 Je dirais pas que j'ai cherché dans les moindres recoins, mais disons qu'on est deux à avoir regardé. On a essayé de voir les différents documents, on ne l'a pas vu.

MME ANNE MALAMOUD :

1010 Non, je pense pas. Dans le fond, c'est un document qui était réservé aux partenaires du projet et les informations spécifiques pour chaque municipalité ont été transmises à chaque municipalité riveraine du Lac Saint-Jean, mais ce n'est pas un document qu'on veut qu'il devienne public pour différentes raisons notamment d'interprétation des informations qui sont incluses dedans.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous souhaitez qu'il ne soit pas rendu public?

MME ANNE MALAMOUD :

1020 Bien ce n'était pas l'orientation qu'on souhaitait prendre.

LE PRÉSIDENT :

1025 Non, non, il n'y a pas de problème c'est ça nous, on voulait le demander. C'est sûr que quand on le demande il devient public mais si vous avez une réserve, nous c'était pour pouvoir avoir plus d'information, mais on respecte votre décision donc on va laisser tomber.

MME ANNE MALAMOUD :

1030 O.K.

LE PRÉSIDENT :

1035 Mais si vous avez des réserves, on laisse tomber. Mais c'est juste si vous dites : Ah non, ça nous fait plaisir de le déposer bien on le prend. C'est ça, c'est ça que je voulais dire.

MME ALINE GAGNON :

1040 Il faudrait vérifier avec nos partenaires aussi.

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est chacune des municipalités.

1045

MME ALINE GAGNON :

Oui.

1050

LE PRÉSIDENT :

Donc, on en prend acte. On va arrêter ça là.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1055

Me permettez-vous une sous-question, Monsieur le Président, considérant que je n'ai pas obtenu la réponse que je voulais.

1060

Pourriez-vous, Madame Gagnon ou votre collègue, nous résumer le bilan du Programme des Racines du Lac. Où vous en êtes? Comment ça va? Je sais que vous avez un gros plan par en avant puis on en entend parler, même aujourd'hui c'était dans les médias, mais ça existe depuis quelque temps, quel bilan en faites-vous jusqu'à maintenant?

MME ANNE MALAMOUD :

1065

Bien je peux faire un petit résumé du projet finalement en 2000 – bien c'est un projet qu'on réalise avec différents partenaires donc qui sont Rio Tinto et les MRC riveraines du Lac Saint-Jean. C'est un projet qui est issu du plan directeur de l'eau donc qui a été élaboré en concertation avec les acteurs de l'eau puis qui répondait à plusieurs problématiques.

1070

L'objectif c'est vraisemblablement de revitaliser les bandes riveraines du Lac Saint-Jean. On a débuté par une caractérisation de l'ensemble des bandes riveraines en 2015, qu'on a fait par photos interprétation étant donné la superficie à couvrir.

1075

Ça nous a permis de constater comme on le disait qu'il y a plus de 56% des bandes riveraines qui sont de mauvaise qualité. Puis suite à ça, on a sélectionné pour chaque municipalité des secteurs qu'on juge les plus problématiques et dans ces secteurs-là, on réalise différentes activités.

1080

Une des étapes c'est déjà d'aller rencontrer les municipalités, de leur présenter les résultats,

1085 leur rappeler le rôle des bandes riveraines puis l'importance aussi de les préserver. On leur demande leur collaboration aussi pour le projet puis ensuite, nous, on va rencontrer les riverains du Lac Saint-Jean des secteurs les plus problématiques, par du porte à porte, pour leur expliquer qu'est-ce que c'est une bande riveraine, à quoi ça sert, puis donner des conseils aussi pour l'aménagement de leur bande riveraine.

1090 Et puis, on leur offre des programmes de revégétalisation à moindre coût grâce à nos partenaires financiers.

L'an passé le programme a été réalisé dans trois secteurs donc à Chambord, Mashteuiatsh et Saint-Prime.

1095 On avait la possibilité pour sept riverains dans chaque municipalité de s'inscrire à un programme qu'on appelle « Clé en main » donc on propose aux riverains d'avoir un plan d'aménagement avec un professionnel qui vient sur leur terrain, qui fait donc le plan d'aménagement en collaboration avec le riverain évidemment pour que ça réponde aussi à ses attentes. Il y a une commande de végétaux qui est effectuée, puis il y a aussi une aide à la plantation.

1100 Et puis il y a un autre volet, on propose aux riverains de s'inscrire à une commande groupée de végétaux où ils peuvent obtenir entre 8 et 16 végétaux aussi pour un prix de 50%.

1105 Finalement pour notre première année de réalisation de ce projet-là, ce qu'on a constaté c'est que ça ne remplissait pas toutes nos attentes finalement. On s'est confronté au fait que bien les riverains ils comprennent la problématique mais ils ne sont pas nécessairement prêts à aller de l'avant pour restaurer les bandes riveraines.

1110 Donc, ça s'est conclu par une assez faible participation à notre programme de revégétalisation. On n'a pas rempli toutes les places qui étaient disponibles mais il y a quand même eu des beaux résultats. Au total, on a eu 16 personnes qui ont participé au programme Clé en main finalement comme j'ai mentionné et on a aussi eu 15 personnes qui se sont inscrites à la commande groupée de végétaux.

1115 C'est un début assez, je dirais, mitigé.

1120 Cette année on poursuit le projet dans les huit autres municipalités riveraines du Lac Saint-Jean. On a revu nos moyens de communication et de mobilisation pour essayer d'être un petit peu plus efficace et d'essayer de réussir à plus convaincre les riverains.

Ce qu'on constate c'est que finalement les enjeux sont quand même assez peu connus par les riverains puis qu'on a encore beaucoup de travail de sensibilisation à effectuer pour améliorer la situation.

1125

MME ALINE GAGNON :

Pour les convaincre aussi, parce que les riverains leur première peur, c'est de ne plus voir le lac. Quand on leur propose des végétaux, ils les voient toujours à une hauteur de 15 pieds. Pourtant, ils ne mesurent pas 15 pieds quand on leur apporte puis ils ne viendront pas à 15 pieds. Mais la peur elle est déjà installée. Donc, c'est difficile de les convaincre puis il y a les voisins qui ont une influence sur chacun donc : mets toi pas un gros arbre, tu vas me cacher la vue, je vais te le couper.

1130

Il y a toutes sortes d'intrants qui viennent que c'est difficile. Mais il faut être patient. Un jour on va finir puis quand on en a une belle bande riveraine de faite, des fois il y a des effets, on est bien heureux quand il y a des effets chez les voisins puis que les gens s'aperçoivent après deux trois ans qu'il n'y a pas aucun danger qu'ils ne voient plus le lac puis que c'est juste plus beau, puis c'est tout, puis ça protège leur sol, ça protège l'érosion.

1135

Mais c'est un travail qui ne se fait dans une journée. C'est très difficile mais on est patient, on va en venir à bout. Il ne faut pas lâcher.

1140

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça fait que nous vous remercions pour votre présentation.

1145

MME ALINE GAGNON :

Merci.

1150

MME ANNE MALAMOUD :

Merci.

1155

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter la Société de gestion environnementale. Alors bonsoir Monsieur. Si vous voulez vous présenter pour les fins de la transcription. Bonjour.

1160

M. LUC SIMARD :

1165 Oui, bonjour Messieurs les Commissaires. Donc, mon nom est Luc Simard. Je suis directeur général de la Société de gestion environnementale.

1170 Donc, tout d'abord, je tiens à remercier les gens du BAPE à nous recevoir, à nous écouter. C'est un processus très démocratique, très apprécié de la population, puis ça démontre quand même qu'on vit dans une belle démocratie puis c'est très apprécié.

1175 Tout d'abord mon mémoire, la structure, en avant-propos, on a mentionné qu'on faisait partie du Comité des parties prenantes du Lac Saint-Jean. Donc, on mentionnait aussi là-dedans différentes conclusions qu'on arrivait avec le Comité des parties prenantes. Donc, je reprendrai pas nécessairement ce qui a été présenté hier, mais on mentionne quand même qu'on entérine ce qui a été présenté, ce qui a été proposé dans le mémoire du Comité des parties prenantes.

Et le mémoire qu'on présente actuellement vise à préciser certains points qui nous préoccupent un peu plus au niveau de la Société de gestion environnementale.

1180 Nous la Société de gestion environnementale, on travaille dans le domaine de l'environnement plusieurs projets, mais aussi au niveau de la gestion des espaces verts puis on était membre du Comité des parties prenantes à titre de gestionnaire du site touristique Vauvert-sur-le-Lac-Saint-Jean qui appartient à la Ville de Dolbeau-Mistassini. Donc, on était là pour représenter le tourisme sur le bord du Lac Saint-Jean.

1185 Donc, le Lac Saint-Jean est un plan d'eau unique au Québec. En plus de servir de réservoir hydroélectrique, il fait l'objet d'une villégiature intensive sur une grande partie de ses rives. Ces deux usages, souvent conflictuels, posent un bon cadre de développement durable où les intérêts des uns sont souvent confrontés aux intérêts des autres.

1190 Donc, les droits consentis au début du siècle l'ont été dans un contexte social et économique bien différent de celui du 21^e siècle qu'on vit actuellement. Aujourd'hui le développement économique ne peut se faire au détriment de l'environnement mais aussi des autres usages du Lac Saint-Jean. Donc l'unanimité des membres du Comité des parties prenantes qui provenaient tout autant du domaine de l'environnement, on vient de voir l'OBV d'ailleurs que de l'économie, il y avait aussi les chambres de commerce de présent, et du social en est quand même le reflet.

1200 Le programme de stabilisation des berges démontre cependant, qu'il y a quand même eu une progression dans la prise de conscience des volets environnemental et social pour ce qui est de la gestion du Lac Saint-Jean. Cependant, ce décret de 1986, qui a été reconduit deux fois, a été

promulgué en dépit des recommandations du BAPE de l'époque qui proposait beaucoup d'éléments qui sont réclamés par le Comité des parties prenantes du Lac Saint-Jean.

1205 Le programme mettait l'accent sur la réparation plus que sur la prévention et excluait de ce fait la société civile de la gestion du Lac Saint-Jean pour la confier entièrement à une entreprise privée. Pourtant, il s'agit d'une ressource collective utilisée par des dizaines de milliers de citoyens. Il est donc nécessaire que le BAPE réalise une étude plus poussée de la situation actuelle et propose des recommandations axées sur les différents pôles du développement durable afin de concilier les usages multiples du Lac Saint-Jean et proposer une réelle gestion durable du Lac Saint-Jean.

1210

Donc, il y a trois points qu'on veut mettre davantage l'accent au niveau de la gestion du Lac Saint-Jean, donc la gouvernance, les zones non protégées et le niveau du Lac Saint-Jean.

1215 Donc au niveau de la gouvernance.— Donc, le Lac Saint-Jean est une ressource publique et les décisions de gestion de ce dernier ont un impact important sur une grande partie de la population de la région. On l'avait déjà mentionné. La gestion de ce plan d'eau se doit donc d'être démocratique et ne doit pas être réalisée par le seul bénéficiaire des droits hydrauliques.

1220 Dans le mécanisme actuel, tous les autres bénéficiaires de droits sont principalement informés de manière souvent symbolique des travaux de stabilisation, mais n'ont que peu à dire sur leur réalisation. Aussi, les éléments concernant la gestion du Lac Saint-Jean sont de la seule responsabilité de l'entreprise actuellement.

1225 De même, les données techniques et scientifiques sont aussi l'apanage de l'entreprise et les tierces parties n'y ont pas accès. Seules les informations et les données pouvant être au bénéfice de l'entreprise sont diffusées.

1230 Le Gouvernement du Québec, je donne un exemple ici, le Gouvernement du Québec a mis en place une gouvernance beaucoup plus transparente pour une autre ressource collective qui appartient aux Québécois : la forêt. Il s'agit aussi d'une ressource utilisée par une grande partie de la population pour la récréation, pour les loisirs mais aussi qui préoccupe les Québécois au niveau environnemental et dont l'exploitation de la ressource génère, tout comme pour les barrages du bénéficiaire de droits, RTA principalement, des retombées économiques toutes aussi importantes.

1235 S'il est logique que la gestion de la ressource forestière se fasse par les utilisateurs, pourquoi ne serait-ce pas le cas pour le lac Saint-Jean? Pourquoi il y aurait deux poids deux mesures?

1240 Donc, la proposition du Comité des parties prenantes est un aboutissement parfaitement logique de la réappropriation de la gestion des ressources naturelles par les communautés. Il faudra, pour y arriver, que le bénéficiaire de droits hydrauliques soit transparent et honnête et

partage les informations détenues par son équipe de travail.

1245 La nouvelle structure devra être aussi financée de façon convenable afin qu'elle puisse jouer son rôle de façon efficace. Le gouvernement retire des montants importants de l'exploitation de la ressource hydrique et une partie de ceux-ci devrait servir pour couvrir les frais de fonctionnement de la nouvelle structure.

1250 Pour ce qui est des zones non protégées maintenant, il existe actuellement deux grands territoires publics non touchés par le programme de stabilisation des berges, donc les Pointes Taillon où il y a un parc et à Pointe-Racine.

1255 Ces deux territoires sont les derniers espaces publics sur les rives du Lac Saint-Jean et ils continuent de régresser à chaque année. Quand les promoteurs du Programme de stabilisation des berges nous mentionnent que les plages sont plus larges aujourd'hui qu'en 86, ça c'est dans les secteurs qui font partie du décret qui a été décrété comme plage, il n'y a rien de surprenant en fait à ce sujet.

1260 Des milliers de tonnes de sable ont été déposées depuis le début du programme et certaines plages ont vu plusieurs épisodes de rechargement. Dans ce cas, comment les plages pourraient être moins larges que ce qui était au début? Qu'en est-il des endroits par contre où il n'y a pas de rechargement et où est-ce qu'il n'y a pas de protection non plus des rives?

1265 La problématique des territoires publics est criante. Si rien n'est fait, ces territoires continueront de régresser puisque les niveaux de gestion du lac demeureront encore trop élevés. L'île Boulianne est particulièrement importante puisqu'elle protège entre autres, la municipalité de Péribonka des tempêtes mais elle est aussi très fréquentée par les plaisanciers.

1270 Lors de la première partie des audiences, les représentants de la SGE a demandé si la disparition de l'île les préoccupait et les représentants de la compagnie semblaient peu touchés par l'éventuelle disparition de cette île. De plus, le parc de la Pointe-Taillon est une attraction touristique majeure pour notre région et rien n'est prévu dans le programme pour la protéger.

1275 De même, la Pointe Racine est aussi un secteur très touché par l'érosion. Il s'agit pourtant aussi d'un secteur avec une forte valeur écologique et où un potentiel récréotouristique est très important et demande à être mis en valeur. Une partie de la pointe est aussi une zone qui deviendra un Innu Assi, donc un territoire en pleine propriété autochtone, suite aux négociations territoriales, visant à signer un traité avec le Gouvernement du Québec.

1280 Une autre partie bordant le Lac Saint-Jean est incluse dans le parc régional des Grandes-

Rivières qui fait aussi partie de la Pointe-Racine en fait, où des sentiers ont été aménagés et des développements touristiques sont à prévoir.

1285 Pourquoi les terres publiques bordant le Lac Saint-Jean ne sont-elles pas protégées alors que les terres privées le sont? Donc, je ne mets pas en doute la protection des terres privées, il y a des gros investissements là puis c'est parfaitement légitimes mais ce que je me questionne, c'est pourquoi les terres publiques ne sont pas protégées, elles?

1290 Donc, les dernières terres publiques sont très importantes puisqu'elles peuvent supporter un développement touristique important pour la région. Puis elles sont aussi souvent le seul accès au Lac Saint-Jean pour la majorité de la population qui n'a pas ni les moyens ni le désir d'investir des sommes importantes pour devenir propriétaires sur les rives du Lac Saint-Jean.

1295 Mentionnons que les berges ont reculé, là-dessus je me base sur les données cadastrales de la colonisation, au début de la colonisation versus les photos aériennes actuelles, donc ce qu'on mesure c'est qu'il y a 2.8 km de recul à la pointe Taillon et 3.5 kilomètres de recul au niveau de la Pointe-Racine.

1300 Donc des îles ont disparu, d'autres ont été créées, il y en a même qui ont redisparu et les milieux humides d'importance ont aussi été érodés et engloutis.

1305 Pour ce qui est du niveau du lac, donc déjà en 86, le BAPE identifiait la baisse du niveau du lac comme étant le meilleur moyen de prévenir l'érosion des berges. Par contre lors de la première partie des audiences, les représentants de RTA soulevaient un doute à ce sujet alors que tous les intervenants semblent convaincus du contraire.

1310 D'ailleurs le niveau du lac fait partie d'un important débat ici, on en a entendu parlé puis vous n'avez pas fini d'en entendre parler, ça va sûrement être encore un point très important dans les discussions. Je vous donne un exemple, la forte hausse de l'érosion côtière en bordure des océans est due en grande partie en raison du niveau des océans qui sont causés par le réchauffement climatique, la fonte des glaciers.

1315 Donc, pourquoi l'érosion observée depuis le harnachement du lac Saint-Jean ne serait pas la cause de l'érosion des rives du lac Saint-Jean ? Je pense que c'est quand même assez évident que l'érosion se poursuit encore aujourd'hui surtout dans les secteurs qui sont non protégés.

1320 Nul doute que le monopole de l'information détenu par RTA à ce sujet est une problématique et un manque de transparence. C'est un élément qui a été aussi soulevé là je pense par l'OBV tout à l'heure. Sonc c'est, oui, ils ont une bonne équipe de scientifiques mais l'information elle demeure à l'interne puis elle n'est pas diffusée au public. Les négociations entre les représentants du Comité

des parties prenantes et RTA ont été réalisées sans que la compagnie partage des informations qui auraient pu permettre de mettre les deux parties sur le même pied d'égalité quant aux négociations.

1325

La baisse du niveau du lac lors de périodes critiques est moins propice à la réalisation d'activités aquatiques, au printemps et en automne principalement puis c'est aussi en période de tempêtes, est sans contredit la meilleure façon de diminuer l'érosion. Cette affirmation est d'autant plus vraie pour les secteurs non compris dans le Programme de stabilisation des berges tel que mentionné Pointe-Racine et Pointe-Taillon.

1330

À ce sujet, les niveaux de printemps convenus dans l'entente entre le Comité des parties prenantes et RTA devraient être révisés afin de provoquer le moins de dommages possibles. De plus, leur efficacité quant au meilleur fonctionnement des milieux humides et des frayères n'est pas entérinée par les experts gouvernementaux.

1335

Un décret plus adaptatif permettrait de colliger de l'information à ce sujet et de gérer le niveau du lac en fonction des meilleures connaissances scientifiques. Ça, ça déjà aussi été mentionné par d'autres intervenants.

1340

Dans un autre ordre d'idée aussi pour ce qui est du niveau du lac, c'est que nous aimerions rappeler que le secteur de Vauvert est relativement plat et les zones en bordure des plages peu profondes donc madame - tantôt - Gagnon de l'OBV le mentionnait que le tour du lac n'est pas uniforme non plus, il y a des secteurs qui ont certaines particularités dont le secteur Vauvert où que c'est vraiment un secteur très peu profond. Donc, comme on mentionnait à Vauvert même si le niveau, bien, il y a la Pointe Langevin mais il y a certains secteurs où même si le niveau du lac était plus élevé, les dommages seraient quand même très peu important.

1345

Cependant, bien c'est un secteur très fréquenté afin de maintenir en été un niveau plus élevé que pour un plan d'eau naturel, ça permet de maintenir une foule d'activités aquatiques liées au nautisme, à la villégiature et aux sports aquatiques.

1350

Il est important de maintenir un niveau d'été pas trop bas afin de maintenir ces activités dans ce secteur du lac Saint-Jean, mais qui minimisera tout de même l'érosion lors des tempêtes estivales. À ce titre, les niveaux prévus dans l'entente entre le Comité des parties prenantes et RTA semblent convenir à ce sujet et constituent un bon compromis en protection des rives entre autres dans les autres secteurs, on pense que les niveaux qui sont proposés là font quant même l'affaire au niveau en été pour ce qui est des villégiateurs mais ça permet aussi de maintenir des activités récréotouristiques dans ces secteurs-là.

1355

1360

1365 Donc, en conclusion. Donc, le travail réalisé par le Comité des parties prenantes est remarquable. Le consensus obtenu des usagers du Lac Saint-Jean est une réalisation qui n'avait jamais été accomplie et le mémoire produit par le Comité des parties prenantes du Lac Saint-Jean traduit de façon remarquable les besoins des usagers du Lac Saint-Jean afin d'en arriver à une gestion durable de ce plan d'eau.

1370 La SGE tenait tout de même à produire un court mémoire afin de mettre l'accent sur certains aspects qui nous préoccupaient davantage. Il s'agit d'introduire une gouvernance démocratique de la gestion du Lac Saint-Jean, donc de permettre aux communautés de se réappropriier la gestion de leurs ressources, de protéger les territoires publics - donc les territoires publics sont actuellement exclus du décret - et de gérer plus efficacement le niveau du lac au printemps, en été et en automne.

1375 Donc, ces aspects, nous en sommes convaincus, permettront de réaliser un pas de géant vers une gestion durable du Lac Saint-Jean. Et finalement, nous sommes conscients que le mandat du BAPE porte sur le Programme de stabilisation des berges et non sur la gestion durable du Lac Saint-Jean.

1380 Cependant, nous estimons que tous les intervenants touchés par la gestion du Lac Saint-Jean seraient mieux servis si les recommandations du BAPE étaient émises pour que le nouveau décret traite de la gestion durable du Lac Saint-Jean. Un décret qui ne traiterai que d'un Programme de stabilisation des berges, qui vise en fait à réparer les dégâts souvent causés par une mauvaise gestion, serait un recul important et nierait les droits des communautés de gérer leurs propres ressources collectives.

1385
Donc, merci.

LE PRÉSIDENT :

1390 Alors je vous remercie pour votre présentation.

Bon, effectivement, on a fait allusion à quelques reprises, c'est sûr le mandat lié au Programme de stabilisation bien entendu a une influence entre les interventions et au programme pour les niveaux d'eau.

M. LUC SIMARD :

1400 Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

1405 Bien entendu, quelle est la recherche des bons niveaux d'eau, bon moment, c'est important de les considérer. Un, c'est sûr que les aspects touristiques, faunique sont indissociables du Programme de stabilisation. C'est sûr la commission, on va essayer de regarder ça dans une vision d'ensemble effectivement tout en restant centré sur disons le mandat de la commission, qui est le Programme de stabilisation, mais comme je vous l'ai dit, je le répète encore, on ne peut pas dissocier les niveaux du Programme lui-même de stabilisation.

1410 Fait que soyez assurés qu'on va faire le tour de cette question-là le plus large possible. De toute façon, nous sommes que consultatifs, on ne décide rien.

1415 Puis comme je disais hier, quand les gens sont contents du rapport du BAPE, ils disent, quand ils ne sont pas contents, ils disent. Que ce soit un promoteur, des citoyens, et cetera. Fait que nous on essaie de donner le meilleur éclairage possible dans un projet.

1420 Puis lorsqu'on a un projet, bien on regarde également ce qui vient autour c'est-à-dire il y a le programme, puis il y a les niveaux qui ont une influence sur le programme. C'est ce que je peux vous dire. On va aussi regarder ça qu'est-ce qu'on peut proposer. Oui.

M. PIERRE RENAUD :

1425 Moi, j'aurais une petite question. Vous parlez du financement de la nouvelle structure puis vous mentionnez que ça devrait être payé à partir des redevances hydrauliques qui sont versées, je voudrais savoir pourquoi ça ne serait pas les communautés riveraines et RTA, le promoteur, les gens qui sont impliqués dans cette nouvelle structure-là puis qui profitent d'une certaine façon du Lac Saint-Jean, qui financeraient ça?

1430 Pourquoi ça serait un financement gouvernemental pour cette structure-là, est-ce qu'il y a une raison particulière?

M. LUC SIMARD :

1435 Bien, je veux dire tant qu'à ça les sous qui vont au gouvernement, qui sont versés par RTA pour les droits hydrauliques, tant qu'à ça c'est pour une ressource qui est vraiment locale le Lac Saint-Jean.

1440 Donc, si on prétend que cette ressource-là appartient à tous les Québécois, donc c'est pour ça que les redevances hydrauliques s'en vont dans les coffres du Gouvernement du Québec, je pense qu'il n'y a pas de problème non plus qu'une petite partie de ces fonds-là servent à planifier la

gestion, faire une gestion durable de cette ressource un peu comme la forêt, t'sais, les redevances forestières servent à payer en fait toute la gestion, les TAV GIR, tout ce qui a autour de la gestion de la forêt.

1445

Donc, c'est un peu le même concept, c'est une ressource, oui, le Lac Saint-Jean appartient aux riverains. Les riverains sont les premiers à bénéficier mais c'est une ressource quand même qui fait partie du Québec et le premier bénéficiaire, c'est le Gouvernement du Québec avec les redevances hydrauliques si on peut dire au niveau économique.

1450

Donc, je crois que c'est parfaitement légitime que l'exploitation de cette ressource, une partie des fonds qui proviennent de l'exploitation de cette ressource-là qui est l'eau du Lac Saint-Jean revienne pour gérer efficacement cette ressource.

1455

M. PIERRE RENAUD :

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1460

Nous vous remercions pour votre présentation.

M. LUC SIMARD :

1465

Bien merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Jean Paradis. Bonjour, Monsieur.

1470

M. JEAN PARADIS :

Bonjour.

1475

LE PRÉSIDENT :

Alors on va attendre que vous mettiez en ligne votre présentation.

1480

M. JEAN PARADIS :

Je suis prêt. Je ne sais pas si, voilà. Je peux y aller? Merci.

1485

Premièrement, je voudrais me présenter, Jean Paradis. Vous parler un peu de ma formation puis d'où je viens. Parce que je pense que c'est important de bien comprendre pourquoi je viens intervenir puis dans quel sens je veux intervenir aujourd'hui.

1490

J'ai une formation scientifique donc en physique pure puis j'ai aussi un diplôme en informatique. Donc, je suis un scientifique mais pas hydrologue malheureusement. Je n'ai pas eu la chance d'avoir les professeurs éminents dont vous nous avez parlé il y a quelques semaines.

1495

Mais quand même, moi, je sais que quand mon bain déborde c'est parce qu'il y a trop d'eau dedans. C'est assez simple. Si je rentre dans mon bain puis l'eau déborde ça cause des dégâts c'est sûr puis si à chaque fois que je fais ça, j'ai des dégâts, je répare, je me remets dans mon bain puis il déborde, il me semble que vous allez me dire un moment donné : Monsieur Paradis, mettez moins d'eau. Hum.

1500

Ça c'est il me semble assez simple, parce que c'est le gros bon sens que quand il y a trop d'eau, la meilleure méthode c'est de baisser le niveau de l'eau. Quand je vais dans mon bain, puis que le bain déborde c'est une situation mais il y a aussi des fois qu'on met de l'eau dans le bain, il ne déborde pas mais il est sur le bord de déborder. Puis quand on bouge trop vite dans le bain, on fait une tempête dans le bain puis l'eau déborde aussi. Ça fait que l'autre façon de régler le problème, ce n'est pas scientifique, mais c'est de baisser le niveau de l'eau.

1505

Fin de ma parenthèse sur ma présentation de mon historique scientifique. Je vais vous dire que je suis préoccupé depuis longtemps par la protection de territoire. Je suis impliqué dans plusieurs dossiers qui ont été analysés par le BAPE. J'ai participé comme porte-parole à la protection de la Rivière Ashuapmushuan, qui est maintenant une réserve aquatique protégée.

1510

J'ai aussi dernièrement été président de l'audience sur les limites du Parc national du Fjord du Saguenay, c'est moi qui étais président de l'audience donc je connais le processus, je connais les limites aussi de ce processus-là.

1515

Voilà c'est mon passé donc je ne suis pas un chasseur ni un pêcheur mais je suis un gars de plein air, un utilisateur de milieu naturel d'où mon intérêt de protection.

Fin de ma présentation personnelle.

1520

1525 Petit aparté, je trouve ça très décevant que les audiences actuelles ne soient pas diffusées de façon vidéo, en webdiffusion. Honnêtement, je trouve ça très décevant parce que maintenant, en 2017, tout le monde devrait pouvoir avoir accès à ces processus-là, les gens de Montréal, les journalistes de l'extérieur, les journalistes de partout dans le monde pourraient avoir accès à ce qui se passe et je vous inciterais dans les prochaines fois, en tout cas, à essayer d'aller chercher les budgets si c'est des raisons budgétaires pour que ces processus soient maintenant diffusés vidéo audio pour tout le monde.

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Là-dessus je peux vous dire le Bureau est en train d'évaluer la possibilité de systématiser, donc ça serait une décision du Bureau de systématiser la diffusion vidéo donc c'est en train d'être examiné.

1535 Actuellement ce n'est pas systématique au niveau de cette partie d'audience. C'est à la discrétion des présidents de commission qui évaluent la pertinence. Ma politique personnelle là-dedans depuis des années a toujours été la même, c'est la première partie c'est pour permettre aux citoyens qui veulent venir prendre des mémoires d'avoir un meilleur accès à l'information de la première partie.

1540 D'un point de vue de commission, la deuxième partie, les mémoires sont déjà figés d'avance donc il n'y a pas d'influence donc à plus-value d'un point de vue de commission, il y en n'a pas. Mais si le BAPE lui le Bureau d'audience publique dit : bien moi d'un niveau, d'un point de vue participatif, une diffusion de connaissances, il y a un intérêt à le faire donc à ce moment-là la décision, le BAPE peut prendre la décision. Moi, je n'ai aucun problème avec ça mais si on me pose la question toujours centré sur mon rôle de président et la mission qu'on a de faire un rapport qui joue un rôle conseil auprès du ministre, bien personnellement j'arrive toujours à la même conclusion : la plus-value pour la commission de diffuser en vidéo n'est pas là. Mais par contre, le BAPE pourrait dire il y a un intérêt à le faire pour augmenter la notoriété du BAPE par exemple.

1545 Alors c'est pour ça que le BAPE est en train de regarder ça. On va voir qu'elle sera la décision des autorités du BAPE pour systématiser la deuxième partie toujours en vidéo.

1555 **M. JEAN PARADIS :**

1560 C'est bien, mais vous comprenez que ce n'est pas juste pour le BAPE que c'est intéressant c'est pour la population en général pour la diffusion de l'information, je comprends pour la notoriété du BAPE ça pourrait être intéressant. Mais c'est plus que ça, c'est pour qu'en 2017, on a accès à l'information par tout dans le monde.

Moi, Webdiffusion, des matches du junior au hockey.

LE PRÉSIDENT :

1565

J'ai aucun problème avec ça...

M. JEAN PARADIS :

1570

Ça n'a pas de sens.

LE PRÉSIDENT :

1575

...c'est avec ça que peut-être même que le président du BAPE peut-être il écoute actuellement l'audience cet après-midi donc s'il écoute, il vous entend.

M. JEAN PARADIS :

1580

S'il écoute, il est en audio, il n'est pas en vidéo, je comprends bien.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Il va devoir prendre une décision.

1585

M. JEAN PARADIS :

Vous voyez pourquoi, pourquoi je vous parle de ça c'est parce que moi mon mémoire est visuel, ça fait que c'est un peu plate que les gens qui veulent participer à l'audience, écouter, mais ils n'écouteront pas grand-chose tout à l'heure parce que 80% de mon mémoire c'est des photos.

1590

LE PRÉSIDENT :

C'est ça fait que le président...

1595

M. JEAN PARADIS :

Ça vous montre comment c'est important.

1600

LE PRÉSIDENT :

...entend peut-être.

1605

M. JEAN PARADIS :

Deuxième chose que je voulais vous parler c'est, en fait, vous avez ma première page. Je vais revenir naturellement sur la lettre que j'avais fait parvenir au ministre de l'Environnement concernant l'addenda qui a été ajouté. Vous vous rappellerez que j'ai envoyé une lettre pour que l'audience soit suspendue.

1610

Je reste encore persuadé que dans les processus modernes d'audiences publiques, quand il y a une étude d'impact puis qu'il y a une lettre, parce que moi j'ai vu la lettre de recevabilité de l'étude d'impact qui a été faite au mois d'août passé, je veux juste vous dire que ça m'apparaît important que des ajouts majeurs aux études d'impact soient soumis à une lettre de recevabilité que je n'ai pas vu encore, que, en audience on m'a dit que ça avait été analysé mais je n'ai pas vu une deuxième lettre de recevabilité sur l'addenda PR-8-2.

1615

Donc, je vous remémore le fait que c'est un problème. Je comprends très bien qu'on est en processus très discrétionnaire, vous l'avez mentionné encore tout à l'heure, votre rapport va être soit approuvé ou soit mis de côté. Et on comprendra que le citoyen je l'ai fait les démarches qu'il fallait, les citoyens n'ont pas beaucoup de prise juridique sur des processus arbitraires comme le vôtre et encore pire dans les étapes qui mènent à l'étude d'impact, le citoyen n'a aucune prise juridique pour pouvoir exiger que telle étape soit prise en compte dans le processus parce que tout le processus lui-même est arbitraire. Il est sujet de la décision gouvernementale.

1620

1625

Mais quand même si vous mettiez une petite note dans votre rapport pour dire que ce serait le fun si les promoteurs n'arrivaient pas à la dernière minute avec des modifications majeures aux études d'impact qui ne sont pas soumises à une étude détaillée des ministères, je pense que ce serait souhaitable dans l'avenir que ça ne se fasse pas, puis que les études d'impact soient complètes quand on les étudie.

1630

LE PRÉSIDENT :

C'est noté.

1635

M. JEAN PARADIS :

Écoutez, je vais aller au cœur de mon mémoire. Lorsqu'il y a un programme de stabilisation

1640

1645 qui est proposé, c'est qu'il y a une problématique d'érosion j'imagine. Tout le monde est probablement d'accord avec ça. Or dans l'étude d'impact déposée par le promoteur Rio Tinto il n'y a aucune photo d'érosion.

1650 C'est comme si nos berges sont malades hein. Mais zéro photo des malades. On ne les voit jamais les malades, aucune photo, aucun visuel dans l'étude d'impact. J'ai parcouru les annexes aussi, j'ai essayé d'en trouver, sauf erreur, peut-être qu'il y en a quelques-unes dans les annexes mais j'en n'ai pas vu non plus.

1655 Donc, je trouve ça important de vous sensibiliser, la commission, au fait que les études d'impact doivent établir la problématique parce que ce n'est pas juste la solution qu'on a besoin de connaître, on a besoin de connaître la problématique.

1660 Et si vous regardez la photo couverture de l'étude d'impact, elle n'identifie pas du tout la problématique. C'est tout le contraire. Moi, je me serais attendu comme avoir une photo d'érosion parce que la problématique c'est l'érosion, aucune photo, pas la première photo naturellement une couverture mais aucune photo de l'érosion.

1665 Je trouve ça inacceptable qu'un promoteur fasse l'inventaire des impacts puis qu'il ne mette aucune photo dans son étude d'impact.

1670 Je vais vous dire que Rio Tinto n'est pas le premier promoteur à être un mauvais promoteur à ce chapitre-là, c'est souvent le cas quand, même notre société d'état, Hydro-Québec, quand ils font des projets et quand ils font leur étude d'impact c'est assez rare qu'ils vont mettre des photos des lacs disparus ou des îles disparus, ou des chutes disparues, c'est quand ils font leur étude d'impact la plupart du temps ce qu'ils mettent dans les études d'impact c'est les chutes qui vont rester et les dommages qui ne seront pas causés. Ça je trouve ça bien de valeur parce que ça ne donne pas une bonne idée de la problématique de base qui est l'érosion.

1675 Donc, moi, je me permets aujourd'hui d'essayer de compenser un peu cette situation-là et j'inviterais Rio Tinto la prochaine fois à mettre des photos d'érosion pour que les gens quand déjà en voyant le document on aurait pu vous dire : Oh, Oh, il y a un – pourquoi il y a un programme de stabilisation - parce qu'il y a de l'érosion.

1680 Donc, je vais me permettre de vous montrer des photos d'ici à la fin de ma présentation, d'érosion, naturellement on dit qu'une photo vaut 1 000 mots, ça fait que mon mémoire aura presque 55 000 mots.

Je ne commente pas les photos, je vous les montre simplement juste pour le bénéfice des

gens. En fait, je montre les malades. Les berges sont malades, je montre les malades.

1685 Ces photos ont été prises dans différentes années pendant les décrets de Rio Tinto, les différents décrets.

Si le président du BAPE écoute les audiences en ce moment, il ne doit pas voir grand-chose.

1690 Vous comprenez que ce n'est pas envers vous Monsieur le Président que le message est envoyé.

LE PRÉSIDENT :

1695 C'est ce que vous essayez... Peut-être s'il vous entend peut-être qu'il va vous écouter.

M. JEAN PARADIS :

1700 J'imagine que vous en aviez vu des photos mais les gens du Québec en n'ont pas vus tant que ça, d'où l'intérêt à la Webdiffusion vidéo. Je radote, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

Par contre votre mémoire va être en ligne.

1705 **M. JEAN PARADIS :**

1710 Oui. C'est vrai ça. Honnêtement, j'aimerais ça si un journaliste de Montréal par exemple ou de la Gaspésie ou d'Abitibi pouvait pouvoir les regarder en même temps que nous le dépôt des mémoires, ça serait utile parce que le Lac Saint-Jean ça n'appartient pas juste à la population du Lac Saint-Jean. C'est un bien national.

Comme on peut voir le malade est quand même assez malade. Mais on met des pansements.

1715 En passant dans ce secteur-là, il y a de belles plages normalement, du beau sable aussi. Je pense que ces riverains-là ont une problématique particulière. Oui.

Ça c'est le mur de Mashteuiatsh.

1720 Voilà, c'est mon humble contribution, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires à

cette commission, essayer de compenser l'absence de photo dans l'étude d'impact du promoteur.

LE PRÉSIDENT :

1725

Très bien, nous vous remercions pour vos photos.

M. JEAN PARADIS :

1730

Ça me fait plaisir.

Nous allons, il est 14 h25, nous allons faire une pause. Si ça demeure comme ça, on aurait trois présentations qui s'en viennent et je vais essayer de savoir si la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 vont se présenter ou pas. Ils ne viendront pas donc on aurait trois présentations encore après la pause.

1735

Donc, nous allons reprendre à 14 h, si on se donne un bon 15 minutes donc 14 h 40.

PAUSE ET REPRISE

1740

LE PRÉSIDENT :

Nous avons les gens de la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 sont ici. Donc je vais les inviter à s'avancer à la table et on va attendre que mes collègues arrivent.

1745

Alors nous pouvons commencer, alors bonjour Monsieur, si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

M. DANIEL TREMBLAY :

1750

Pas de problème. Merci beaucoup Messieurs les Commissaires de nous entendre ici aujourd'hui. Je m'appelle Daniel Tremblay. Je suis le directeur régional de l'Association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Je représente 330 petites entreprises de camionnage en vrac qui sont indépendants.

1755

C'est un regroupement et non un syndicat. C'est un regroupement de camionneurs.

Moi, je suis ici aujourd'hui. J'ai déposé un mémoire au nom de tous nos membres. On les appelle nos membres camionneurs, à l'effet que nous autres, on appuie le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean par Rio Tinto.

1760

1765 Nous autres on a un partenariat avec la compagnie depuis de nombreuses années, c'est minimum 20 ans. À chaque fois qu'ils ont besoin de camionnage dans la région du Lac Saint-Jean, ils font affaires à nos services.

Dans les devis, ils mettent une clause de transport qui privilégie justement le camionnage en vrac puis les retombées économiques locales.

1770 C'est sûr que nous autres la stabilisation des berges au Lac Saint-Jean, c'est tout le temps dans une période excessivement tranquille pour nous autres malgré qu'on a eu un hiver quand même rigoureux au niveau de la neige puis certaines périodes et certaines années que nous autres c'est bénéfique pour les retombées économiques régionales.

1775 On prône la continuité avec le partenariat de Rio Tinto et ensuite on veut, ce qu'on revendique un peu dans notre mémoire, c'est le maintien de la clause de transport dans tous les appels d'offres. En ce moment ce qu'on peut se rendre compte avec la grosse compagnie, la multinationale, Rio Tinto, c'est ils font le fractionnement justement de tous les contrats. C'est bénéfique pour nous autres, autrement dit au lieu de donner ça à un gros donneur d'ouvrage, un gros entrepreneur général qui exécuterait tous, tous, tous les travaux, bien ils vont par fractionnement, ça fait que ça avantage aussi le partenariat avec nos entrepreneurs généraux locaux et aussi retombées économiques locales.

1780 En gros c'est sûr, c'est expliqué dans le mémoire que j'ai déposé à l'effet que c'est quoi notre organisme, c'est qui qu'on représente, c'est quoi qu'on veut, c'est quoi nos revendications.

1785 Grosso modo même si je ne veux pas relire ça, je sais que vous l'avez lu. Si vous avez des questions, je suis prêt à répondre.

LE PRÉSIDENT :

1790 Très bien, je vous remercie. D'ailleurs dans l'étude d'impact, il y a une section de l'étude d'impact du promoteur qui traite des retombées économiques locales en lien avec le Programme de stabilisation. Alors ce que j'en comprends, sans qu'ils le disent, disons de façon très précise, ce que je comprends c'est que le promoteur semble dire : je veux maintenir les retombées économiques locales.

M. DANIEL TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1805 Moi, ce qu'en comprends d'ailleurs le promoteur les représentants sont ici cet après-midi donc ce que j'en comprends c'est à ce chapitre-là, selon ce qu'il élabore dans l'étude d'impact, ça serait encore, il cherche à maximaliser les retombées locales.

1810 Donc, on peut conclure probablement ça serait le statu quo à ce chapitre-là. Donc, ce que je comprends du début de votre intervention, vous dites bien jusqu'à maintenant, ils font affaires à nos services. Donc, si l'étude d'impact maintient toutes les choses, ça serait donc vous pourriez être tranquille.

M. DANIEL TREMBLAY :

1815 Aussi dans le mémoire, j'ai spécifié aussi les exemples qu'est-ce qui s'est passé dans les dernières années. C'est bien beau, on a construit des centrales hydroélectriques comme Péribonka, comme aussi on a construit aussi Alcan RTA, Arvida CLAP60. On a toujours participé avec le mouvement de la multinationale.

1820 Il ne faut pas oublier aussi dans le mémoire je mentionne justement, qu'il y a eu le déluge 1996. Quand on eu le déluge en 1996, on a eu besoin de nombreux camions pour vraiment dégorger qu'est-ce qui s'était passé au niveau du réseau routier.

1825 C'est un peu qu'est-ce qui pourrait arriver avec la stabilisation des berges, il me semble de mémoire, c'est v'là deux ans, il y a eu de forts vents. Un moment donné, on s'est assis avec Rio Tinto à l'effet qu'il fallait avoir à certains moments donnés des journées X avec 155, 160 camionneurs en même temps, ça fait que c'est le partenariat de gré à gré avec eux autres, Daniel êtes-vous capable de nous fournir tant pour être capable – parce que le lapse de temps pour effectuer la réfection des berges est court, court quand même. Puis il faut que ce soit froid, il faut que ce soit gelé, il faut que ce soit dans les conditions presque idéales. Puis l'année justement qu'on avait besoin de 160 camions en même temps, parce qu'il y en a à Dolbeau, à Vauvert, il y en avait à Metabetchouan, tout en même temps, puis la température était clémente, ça fait que c'était vraiment compliqué, fait qu'il a fallu que vraiment qu'on donne un bon coup de main à Rio Tinto.

1835 Mais c'est juste un exemple, ça aurait pu être encore pire. On ne sait pas, on n'est pas garant de l'environnement. Puis nous autres dans le camionnage en vrac, on joue beaucoup avec l'environnement, avec un hiver comme on a eu l'hiver passé où qu'il mouille, puis ça glace, il faut être là quand même présent puis nous autres, bien notre but, c'est de leur donner un service exemplaire pour que ça continue.

1840

LE PRÉSIDENT :

Vous-même vous camionnez?

1845

M. DANIEL TREMBLAY :

Non.

1850

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est parce que j'avais envie de poser une question basée sur l'expérience en camionnage en hiver en allant vers les bancs d'emprunt en plein hiver.

1855

M. DANIEL TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1860

Parce qu'on sait que bon c'est une période qui est relativement tranquille dans le prélèvement de matériaux, dans les bancs d'emprunt donc j'aurais aimé ça poser une question d'expérience. Qu'est-ce que ça l'air un banc d'emprunt en plein hiver quand il y a des bancs de neige dedans?

1865

M. DANIEL TREMBLAY :

Non, après 20 ans, ça fait à peu près 20 ans que je travaille pour eux autres, la Compagnie Rio Tinto prône la sécurité avant tout. C'est même des fois pour nos camionneurs, ils trouvent ça compliqué mais ils prennent les cours, les accueillent, puis ils ratent plus et ainsi de suite puis ils se conforment à la sécurité.

1870

Au niveau des déversements, au niveau des berges, ils sont obligés d'avoir des extincteurs, des couches, on a une liste qu'il faut absolument respecter. Si un de nos camionneurs ne respecterait pas au niveau de l'environnement, c'est fini, il n'ira plus travailler pour Rio Tinto. Il ira faire de la neige pour une autre municipalité ou il ira ailleurs.

1875

Rio Tinto, ils sont responsables vraiment, vraiment au niveau environnemental puis au niveau sécurité aussi, je dirais même plus que bien, bien, des compagnies, puis des municipalités et des villes.

1880

LE PRÉSIDENT :

Ça devrait plus comme ça...

1885

M. DANIEL TREMBLAY :

Puis le banc d'emprunt, pour répondre à votre question.

1890

LE PRÉSIDENT :

...Disons qu'il n'est pas déneigé, donc ça veut dire que si les travaux arrivent, je veux dire, il faut prévoir un chemin d'accès, il faut dégager la neige.

1895

M. DANIEL TREMBLAY :

C'est ça. Puis dans les dernières semaines, j'ai appelé plusieurs de nos camionneurs qui sont partenaires d'affaires aussi avec Rio Tinto au niveau des fournitures de matériaux, que ce soit Donckin Simard, que ce soit Gaston Morin, c'est du monde qui un moment donné quand ils savent il va y avoir une stabilisation des berges, bien ils se font des réserves. Ils se préparent en conséquence. Fait que je les ai interpellés pour justement qu'ils soient partenaires avec nous autres justement pour approuver la consultation du programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

1900

1905

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie pour votre intervention.

M. DANIEL TREMBLAY :

1910

Bien, je vous remercie beaucoup puis merci beaucoup encore.

LE PRÉSIDENT :

1915

Merci.

Nous allons maintenant inviter Doris Jean à s'avancer. Alors bonjour, Madame Jean.

1920

MME DORIS JEAN :

1925 Bonjour Monsieur. J'aimerais d'abord saluer tout le monde. Bon bien je dépose mon mémoire qui s'intitule « La coutume demeure la source du droit ».

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1930 Je me présente devant l'assemblée de cette commission pour présenter publiquement le mémoire que je dépose en mon nom dans le cadre du BAPE sur le Programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean.

1935 Je suis la descendante directe des premiers canadiens-français venus de France peupler le nouveau monde et la dernière de ma race.

1940 Si j'ai consacré plusieurs années de ma vie à la recherche de la vérité, c'est parce que je suis porteuse d'une promesse qui s'accomplit aujourd'hui. Personne ne doit craindre le changement, mais tout le monde doit avoir peur que ça reste pareil. Alors ceux qui ont des oreilles pour entendre et du gros bon sens pour comprendre seront heureux de savoir que ce n'est pas une page d'histoire que nous sommes en train d'écrire, mais plutôt un livre noir que nous sommes en train de fermer.

1945 Le Bureau des audiences publiques en environnement a le mandat d'enquêter sur tous les impacts engendrés par l'entente initiale liant le Gouvernement du Québec et l'entreprise Rio Tinto en vertu d'un décret du 7 décembre 1922. Ce même décret a déjà fait l'objet de trois renouvellements depuis 1985, et la compagnie demande au gouvernement sa reconduction dans les termes et les conditions du décret initial.

1950 En réponse aux nombreuses questions portant sur les assises légales de ses droits, la compagnie a déposé un acte daté de 1922 par lequel « le gouvernement, par son ministre des Terres et forêts, donne et accorde à Rio Tinto les droits sur la succession de la Quebec Development Company Limited, comme ses successeurs et ayants droit qui acceptent par les présentes ».

1955 La compagnie et le gouvernement favorisent la reconduction de l'acte dans sa forme initiale de 1922 pour éviter d'ouvrir les registres parce que le territoire sur lequel portent les droits dans le décret de 1922 a déjà été concédé en 1858 en faveur de ma famille et depuis cette date, l'état ne peut plus exercer son l'autorité sur cette terre qui ne fait plus partie du domaine de l'état.

1960

1965 **Le décret de 1922 porte sur des droits que l'état a cédés sans en être propriétaire, par un bail qu'elle n'avait pas l'autorité de consentir et qu'elle n'a pas le droit de renouveler aujourd'hui parce que le territoire ne fait plus partie du domaine public.**

1970 **Je profite de la tribune de ces audiences publiques pour présenter devant cette commission, les lettres patentes originales certifiées en ma faveur par le ministre de la Justice et, qui m'ont été délivrées par le ministre des Ressources naturelles du Québec en 2013. Les commissaires pourront constater que les copies des lettres patentes que j'ai déposées avec mon mémoire sont conformes aux originales.**

1975 **Vous avez ici le Lot 7, 8, 9, du Rang 10 Canton de Jonquière Aluminium Canada, délivré en ma faveur en 2013. Vous avez ici les certificats comme de quoi que les lettres patentes ont été enregistrées par le ministre dans le registre des lettres patentes foncières.**

Vous avez ici 30 autres lettres patentes concernant Jonquière, Chicoutimi, et ça concerne une société de colonisation privée.

1980 **C'est à titre de descendante directe des acquéreurs primitifs et d'ayant cause que je dépose à l'attention de la commission pour l'étude des titres que je détiens sur le territoire sur lequel porte le décret de 1922. Une copie des lettres patentes originales des lots 7, 8, 9 et du Rang 10 du canton de Jonquière délivrées en ma faveur en 2013, sur lesquelles est apposé à l'endos le certificat signé du registraire attestant qu'une copie a été enregistrée au folio et libro du registre des lettres patentes foncières du ministère de la Justice, dont les originales vous ont été présentées plus tôt.**

1985 **Les terres ainsi concédées par la couronne sortent de façon définitive du domaine public à la délivrance des lettres patentes pour entrer « à toujours » dans le domaine privé. Une fois entré dans le patrimoine du titulaire des droits de propriété, il y reste pour toujours et devient indivis.**

1990 **Les titres délivrés en 1857 étaient des titres définitifs. En date de la concession, le territoire est sorti « pour toujours » du domaine public pour entrer pour toujours dans le patrimoine familial du propriétaire qui constitue son domaine privé.**

1995 **Les lettres patentes ont effet en faveur de leur bénéficiaire à compter de la date de la concession.**

2000 **Si, je ne suis pas invitée à la table des discussions concernant la gestion du lac malgré que je sois propriétaire légitime du territoire en cause c'est parce que le ministre des**

Ressources naturelles du Québec ne tient plus à jour les données du registre Terrier depuis 2005 pour ne pas substituer mon nom au sien dans le registre pour conserver l'autorité sur le territoire de mon patrimoine familial malgré mes nombreuses requêtes et réclamations.

2005

La loi sur le domaine de l'état s'applique sur les terres de l'état qui appartiennent à l'état. Le territoire concédé par lequel des lettres patentes m'ont été délivrées ne fait plus partie du domaine de l'état et les ministres n'ont plus d'autorité sur ce territoire depuis la date de la concession.

2010

Une longue période de temps s'est écoulée entre la cession du Canada et le décret de 1922. Cette période est volontairement occultée de notre histoire pour en effacer les contours et en changer le cours.

2015

Un immense trou dans notre mémoire collective a comme conséquence de faire « que celui qui avait des droits n'en ait plus, et que celui qui en n'avait pas les ait tous. »

2020

Cette période est celle qui fait suite au passage définitif du Canada à l'Angleterre après la conquête de 1760. On y retrouve un autre mode de concession des terres de la Couronne suivant la tenure du « franc et commun socage » qui est le régime de la propriété privée. Cette expression signifie que tous les colons qui ont obtenu de telles concessions de lots en sont les « propriétaires et maîtres absolus » une fois qu'ils en ont reçus les lettres patentes.

2025

Différentes lois concernant la vente des terres publiques ont été adoptées avant la Confédération de 1867, soit l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Cet acte Impérial est venu préciser les compétences des gouvernements fédéral et provincial. L'acte indique que les terres publiques appartiennent à cette dernière.

2030

La loi des terres du domaine public a remplacé la « Loi sur les terres et forêts de 1987 », et s'applique seulement sur les terres non concédées appartenant à l'état.

2035

Le registre public le « Terrier » est un registre constitué et mis à jour par le ministre des Ressources naturelles à l'intérieur duquel on enregistre les aliénations, les acquisitions, les droits d'occupations, les transferts et les baux accordés sur ces terres. Le Terrier permet d'obtenir la tenure d'une terre pour savoir s'il s'agit d'une terre du domaine privé ou du domaine public.

Depuis 2005, le ministre ne fait plus de mises à jour du registre des droits réels, après

2040

que toutes les données qu'il contenait aient été archivées dans le registre du domaine de l'état. La création d'un nouveau registre québécois suite à l'auto proclamation du gouvernement de ses droits de propriété par droit de souveraineté sur le territoire est un prétexte utilisé pour inscrire le Gouvernement du Québec comme le propriétaire dans le nouveau registre.

2045

2050

Au niveau du gouvernement fédéral, l'Acte créant la confédération, a aussi été le prétexte pour la création d'un nouveau registre dans lequel est inscrit le nom du gouvernement du Canada comme propriétaire du territoire par droit de souveraineté pour usurper les pouvoirs du propriétaire en titre. Le Québec ne détient pas les attributs de la souveraineté et le Canada non plus. Mais c'est un bon motif à la création d'un nouveau registre.

2055

Concernant les titres émis, les lettres patentes de même que le contrat notarié ont effet à compter de la date de leur signature. Ainsi, même si le titre n'a pas été délivré, on doit considérer que la vente a eu lieu et que l'acquéreur a un droit acquis à son titre.

2060

Les ventes, qu'elles soient par lettres patentes ou par acte notarié doivent être enregistrées dans le registre Terrier. La loi exige que les lettres patentes soient enregistrées par le ministère de la Justice, en sa qualité de registraire du Québec. Cependant, il y a lieu de distinguer les lettres patentes émises suite à un billet de location. Elles ont un effet rétroactif à la date du billet même si elles sont délivrées après 1987 et la règle est que la réserve légale est remise au domaine privé.

2065

Je parle de la réserve de Trois Chênes.

2070

La loi définit le titre comme étant un document écrit qui aurait transféré la propriété d'une terre si le gouvernement avait délivré le titre originaire. Ainsi un bail émis par un ministère ne constitue pas un titre au sens du décret. Par conséquent, si le 24 juillet 1985, la terre occupée était une terre du domaine privé et que le gouvernement l'a acquise après cette date, il ne peut y application du décret.

2075

Dans les instructions données aux notaires par le ministre des Ressources naturelles, dans le Guide des notaires ayant une transaction avec le ministère des Ressources naturelles de 1995, lorsque le ministre a transféré aux notaires sa responsabilité de garantir la fiabilité et l'exactitude du contrat de vente des terres publiques. Le ministre a écrit que l'origine du droit de propriété découle d'une analyse sommaire du registre le Terrier et que cette étude n'est pas exhaustive. Je rappelle à la commission que le ministre ne tient plus à jour le registre auquel il faut se référer pour savoir si la tenure est privée ou publique.

2080

À l'Acte, le vendeur doit déclarer qu'il n'a pas vérifié s'il existe sur l'immeuble une occupation. Cette déclaration est rendue nécessaire du fait que l'état ne peut connaître ce qu'il en est de l'occupation des terres du domaine public. Le notaire doit, après l'inscription de l'acte, confirmer que la terre aliénée n'est plus dans le domaine public, le ministère des Ressources naturelles inscrit l'aliénation au registre Terrier. D'où l'importance de tenir ce registre.

2085

2090

Toujours dans le Guide, page 2 chapitre 2, selon les instructions du ministre; le notaire a la responsabilité de faire l'examen des titres pour une période de 30 ans. Il doit confirmer l'existence de toutes hypothèques ou charges affectant le terrain aliéné ou dénoncer au ministre toute irrégularité concernant la chaîne de titres. À défaut de cette dernière, sera présumée régulière et équivaldra à une certification qu'elle ne comporte aucun vice de titres.

2095

Ça je rappelle que c'est des recommandations du ministre.

2100

En page 3 du chapitre 2, « Lorsqu'un titre d'acquisition du gouvernement est inscrit au bureau de la publicité des droits, le notaire doit vérifier la chaîne des titres couvrant une période de 30 ans. ». Le guide de 1995 recommande de remonter une chaîne de titres de 30 ans ce qui nous amène pas plus loin que 1965.

2105

Le ministre dans ses instructions aux notaires parle de remonter la chaîne de 30 ans seulement. La consigne du ministre de se limiter à 30 ans dans le temps cause un énorme préjudice aux bénéficiaires de droit de propriété imprescriptible et perpétuel concédé à une autre époque. Quand le notaire ne remonte pas tout le titre de propriété, cela revient à imposer indirectement une prescription qui n'existe pas.

2110

Avec le remplacement du Code civil du Bas-Canada par celui du Québec, par les fusions municipales forcées, la réforme cadastrale, l'inversion du fardeau de la preuve, la reconduction de vieux décrets pour ne pas rouvrir les registres, la fin des mises à jour du registre Terrier, voilà autant de raisons qui me font croire que le gouvernement veut mon bien et qu'il n'a pas l'intention de me le donner.

2115

Voilà pour le résumé de la situation concernant mes droits de propriété sur le territoire sur lequel portent les droits qui font l'objet du présent BAPE.

Je vais maintenant vous exposer les faits en rapport aux droits sur les pouvoirs d'eau présentement sous exploitation par la compagnie Rio Tinto Alcan aussi l'objet du décret de 1922.

2120

J'ai déposé avec ce mémoire, les copies des Actes de vente, l'Acte d'enregistrement de la vente et les lettres patentes originales du territoire délivrées en ma faveur par les ministres de la Justice et des Ressources naturelles pour un immense territoire concédé à mon ancêtre en 1857, et qui m'est aujourd'hui dévolu par héritage.

2125

Les lettres patentes que j'ai reçues du ministère de la Justice m'ont révélé de quelle façon et par qui ma famille avait été injustement dépossédée durant toutes ces années. Les lots acquis par mon ancêtre sont des titres miniers protégés contre les saisies par de nombreuses lois.

2130

La lettre patente 92 révèle que David E. Price a, en 1860, saisi toutes les terres appartenant à mon ancêtre sous le prétexte qu'il agissait en la qualité de curateur sur les biens laissés vacants de son partenaire Peter Macleod décédé en 1852. Macleod serait mort empoisonné. À la mort de Macleod, tous les biens et les droits reviennent à Price. Un monopole qui durera une cinquantaine d'années. Les trois fils de Price formeront la Société Price Brother qui poursuivra encore longtemps dans ce secteur d'activité.

2135

Le directeur d'Énergie Électrique de la compagnie Rio Tinto Alcan a peut-être remonté le temps d'un décret, mais il n'a pas remonté le temps d'un titre de propriété. En remontant encore plus loin que le décret de 1922, nous arriverons peut-être à la conclusion que dans les faits, la compagnie et nos gouvernements sont propriétaires de rien du tout.

2140

Cette commission, après avoir clairement établi l'origine des droits de propriété de chacune des parties qui prétend en détenir, doit s'assurer pour la suite légale des choses, que le nom du vrai titulaire légitime des droits identifiés par les commissaires soit inscrit au registre des droits réels de propriété en lieu et place de celui du ministre qui en détient illégalement l'autorité, et, veillez à ce que l'état respecte les droits et les lois en remettant les biens au titulaire légitime.

2145

Les commissaires devront s'assurer que la personne inscrite au registre reçoit l'accompagnement nécessaire à exercer ses droits librement et voir à ce que le gouvernement traite le propriétaire avec tous les égards dus à sa position.

2150

Il y a plusieurs titres de propriété sur des terres et sur des lots de terre qui me sont dévolus par héritage, et aussi sous l'autorité du gouvernement que je n'ai pas encore fait la demande de titres. À partir des informations fournies par ma généalogie, la commission pourra en vérifier les fondements et les inclure aux transferts.

2155

La raison est que mon patrimoine est indivis.

2160

Je termine mon mémoire avec la conclusion de l'article de M. Denis Vincelette de la Faculté de droit d'Ottawa: Plaidoyer pour la vraisemblance : « La coutume demeure la source du droit. Voilà pourquoi encore de nos jours, le droit de propriété échappe à la prescription extinctive. Au-delà de la forme de sa définition, le droit de propriété demeure par conséquent essentiellement identique, sous le Code civil du Québec comme sous le Code civil du Bas-Canada. La jurisprudence et la doctrine traditionnelle demeurent donc pertinentes à ce jour.»

2165

Merci.

2170

FIN DU MÉMOIRE.

LE PRÉSIDENT :

2175

Alors Madame Jean, je vous remercie pour votre mémoire. Bien entendu vous demandez à la commission de faire des vérifications de titres.

MME DORIS JEAN :

Oui.

2180

LE PRÉSIDENT :

Et de statuer sur des choses, ce que je dois dire c'est que la commission n'a pas disons l'autorité, la compétence, ni le mandat de statuer sur le bien fondé de titres de propriété.

2185

MME DORIS JEAN :

Mais Monsieur vous êtes en train de donner des baux qui vont aliéner la jouissance de tout le monde et il faut que vous commenciez par vérifier s'il y a une légitimité d'avoir ce bail-là qui va être renouvelé.

2190

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, notre mandat c'est d'examiner un programme de stabilisation des berges.

2195

MME DORIS JEAN :

Oui.

2200

LE PRÉSIDENT :

2205

Du côté des titres, donc le promoteur dit que les droits. Si vous dites que sur certaines portions du Lac Saint-Jean, le promoteur n'a pas les droits, les deux seules façons imaginables que je peux voir c'est ou bien vous cherchez à négocier avec Rio Tinto Alcan ou vous recourrez à un Tribunal et à ce moment-là un Tribunal qui est habilité à examiner la cause. Nous on ne peut pas examiner la cause.

2210

MME DORIS JEAN :

Vous êtes un Tribunal. Vous allez octroyer un bail de 10 ans.

2215

LE PRÉSIDENT :

On n'octroie aucun bail.

2220

MME DORIS JEAN :

Non, mais vous allez faire les recommandations – sans vérifier la légitimité des parties. Vous allez vous dire au gouvernement donner leur un bail, on ne vérifie pas ça, ça prend des avocats pour tout le monde. Voyons donc.

2225

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, vous avez droit à votre opinion, vous êtes venue vous exprimer ici. Nous, nous n'avons pas la compétence pour statuer sur le bien fondé de vos prétentions. Peut-être qu'elles sont vraies, peut-être qu'elles ne sont pas vraies. Mais on n'a pas la compétence pour le faire.

2230

MME DORIS JEAN :

2235

Écoutez, des titres de propriété délivrés par les ministres, Monsieur. Qu'est que ça vous prend de plus. C'est marqué Alcan là-dessus Aluminium Canada. Ils en n'ont pas eux autres. Ils ont le vieux décret de 1929 puis en plus Monsieur, avant de permettre le renouvellement du décret de 1922 qui permet à une multinationale comme successeur de Québec Développement comme successeur de Oyamill, comme successeur de B.A. Scott, mais la commission doit avant tout prioriser les héritiers des acquéreurs primitifs avant de concéder des droits sur des biens qui n'appartiennent pas au gouvernement.

2240

LE PRÉSIDENT :

C'est votre point de vue. Alors on vous a permis de l'exprimer.

2245

MME DORIS JEAN :

Donc, vous êtes encore juste une facette qui va faire encore que le gouvernement va se laver les mains.

2250

LE PRÉSIDENT :

Écoutez vous avez des recours.

2255

MME DORIS JEAN :

Des recours, Monsieur. Dans du Code civil du Québec, vous avez 500 pages dans lesquelles toutes les personnes qui ont participé à la réforme du Code civil admettent avoir pliées sous les pressions de lobby et d'hommes politiques puissants pour modifier les droits de propriété, Monsieur.

2260

LE PRÉSIDENT :

Bien là, c'est votre perception de l'affaire.

2265

MME DORIS JEAN :

Ce n'est pas ma perception, c'est écrit dans un livre que j'ai remis à la Commission.

2270

LE PRÉSIDENT :

Écoutez.

2275

MME DORIS JEAN :

Ce n'est pas ma perception, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Je vous donne l'heure juste.

2280

MME DORIS JEAN :

Ça été écrit par le ministre Gilles Rémillard qui était ministre de la Justice.

2285

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait. Je vais vous demander de, on respecte les opinions. Vous avez le droit à votre opinion, la commission vous dit on n'est pas habilité, on n'a pas la compétence avec un grand C pour statuer sur le bien fondé ou pas de vos titres. Si vous voulez faire valoir vos droits, il existe d'autres moyens que le Bureau d'audiences publiques.

2290

MME DORIS JEAN :

Oui, mais Monsieur, vous êtes ici, Alcan, ils sont ici pour réclamer un bail. Vous ne vérifiez même pas les fondements de leurs actes de 1922. Vous, vous êtes quoi? Une pièce de théâtre?

2295

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait. On va demeurer poli.

2300

MME DORIS JEAN :

Non, mais c'est quoi? Monsieur vous...

2305

LE PRÉSIDENT :

Écoutez. Je ne peux pas accepter ça là, on n'est pas ici pour...

2310

MME DORIS JEAN :

Monsieur, vous dites que vous avez pas, vous êtes un tribunal.

LE PRÉSIDENT :

2315

Nous ne sommes pas un tribunal.

MME DORIS JEAN :

Mais vous êtes des audiences.

2320

LE PRÉSIDENT :

Oui, on fait des audiences publiques.

2325

MME DORIS JEAN :

Bon, bien c'est quoi si ce n'est pas un tribunal public.

2330

LE PRÉSIDENT :

On examine pour des permis puis le côté des procédures, il va y avoir des certificats de conformité qui sont demandés au ministère de l'Environnement.

2335

MME DORIS JEAN :

Je peux faire une recommandation à la Commission.

2340

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais...

2345

MME DORIS JEAN :

Je fais comme recommandation à la commission de veiller à s'assurer à la légitimité des parties avant de leur céder quelques droits que ce soit qui n'appartient pas au gouvernement.

2350

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors on va examiner votre recommandation.

2355

MME DORIS JEAN :

Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Alors je vais maintenant inviter monsieur Jacques Gaignard à s'avancer à la table des intervenants.

2360

Bonjour, Monsieur.

M. JACQUES GAINARD :

2365

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Messieurs les Commissaires. Je m'appelle Jacques Gagnard. C'est pas grave vous n'êtes pas le premier.

LE PRÉSIDENT :

2370

Non.

M. JACQUES GAINARD :

2375

Je suis résident riverain de Saint-Gédéon, 11, Chemin Saint-Gédéon sur le Lac. J'ai une brève présentation sur ce qui se passe chez moi.

Vous allez constater que je parle du ministère de l'Environnement parce que le MDDEPLCQ, en tout cas j'ai de la misère avec l'acronyme, là mais c'est...

2380

LE PRÉSIDENT :

C'est long à prononcer.

M. JACQUES GAINARD :

2385

Mais c'est le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

2390

Oui, c'est ça.

M. JACQUES GAINARD :

2395

Alors, je vais vous faire une brève présentation, un peu comme monsieur Paradis. Des fois des photos valent 1 000 mots. Beaucoup de choses se sont déjà dites et vous allez sentir de la répétition. Madame Gagnon a passé ainsi que monsieur Paradis ont dit des choses que je vais répéter.

Alors je vais commencer l'aspect que je vais – excusez un peu.

2400

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème, les gens du service technique des fois c'est l'écran de veille qui prend du temps à s'activer.

2405

M. JACQUES GAINARD :

O.K. Je vais revenir au début de la présentation. Bon, un mémoire aux audiences du BAPE Projet stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

2410

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Je comprends pourquoi j'ai prononcé Jaignard parce que sur mon, ça été mal écrit. C'est G A I.

2415

M. JACQUES GAINARD :

Oui.

2420

LE PRÉSIDENT :

C'est GAI. Je comprends.

M. JACQUES GAINARD :

2425

Alors mon mémoire s'adresse spécifiquement à l'aspect des techniques de stabilisation et de protection des berges utilisées par RTA et autorisées par le ministère de l'Environnement. Là j'insiste pour dire que ça été autorisé, il n'y a rien d'illégal dans ce qui se fait chez nous. Tout est autorisé par CA.

2430

Alors, excusez la manipulation, ça fait six ans que je n'ai pas fait de ça.

LE PRÉSIDENT :

2435

Soyez à l'aise.

M. JACQUES GAINARD :

O.K. Comme préambule, c'est qu'en novembre 2013, tous les sites météorologiques

2440

annonçaient des forts vents pour les 12 et 13 novembre, en réalité c'est les 11 et 12 novembre. Je m'excuse encore, j'ai vérifié par après mais là c'est sur PDF, je ne peux plus changer. Malgré ces avis, RTA décida de maintenir le niveau du lac au maximum autorisé par le décret de l'époque. D'énormes dommages aux berges s'en suivirent.

2445

Je peux vous dire que la tempête était annoncée depuis au moins quatre jours. Déjà beaucoup de gens les planchistes puis les gens qui font du kite s'étaient déjà préparés à venir passer la fin de semaine chez nous parce qu'ils savaient qu'il s'en venait une très forte tempête.

2450

Je peux vous dire que les jours qui ont précédé ces événements, j'étais seul à la maison, mon épouse a dû s'abstenir, elle a dû aller voir sa fille à l'extérieur. J'ai passé des très mauvaises soirées à voir mon terrain enfilé avec les eaux, les vagues pratiquement je dirais pratiquement un pied à l'heure, ce n'est pas compliqué.

2455

Alors, voici une brève chronologie des événements. La description des lieux naturels avant 2013. Les dommages suite à la tempête puis les restaurations des lieux effectués par RTA et toujours, je tiens à le préciser, autorisés par le ministère de l'Environnement.

2460

Bon, mon milieu naturel. Pour faire une histoire courte, mes parents ont acheté les droits d'utilisation du secteur en 1979. À l'époque c'était un milieu pauvre, il était pratiquement en friche. La cabane qui était là-dessus valait rien, par contre il y avait énormément de potentiel, le récréotouristique là, la place, le sable était merveilleux. Il n'y avait pas d'épi nulle part. Il n'y avait pas d'enrochement. C'était naturel d'un bout à l'autre.

2465

Alors la plage chez nous était composée de sable naturel. Les dunes de sable étaient recouvertes d'ammophile et il y avait aussi des arbres et arbustes de plus de 30 ans d'âge. Je parle de 30 ans d'âge en 2013.

2470

Voici l'aspect des lieux, ça, ça été photographié à l'été 2012. C'est sûr que la photo n'avait pas été prise dans le but de passer au BAPE parce que je me serais présenté avec un gilet sur le dos. Excusez. Mais tout ça pour vous montrer un peu à quoi consistaient les lieux.

2475

Voyez-vous à mes pieds, il y a un muret là de béton armé qui était situé sur le terrain même assez loin comme vous pouvez voir, il était très loin du niveau du lac. On voit le lac sur le bord, ça c'est le niveau environ, je dirais entre 14 et 15 pieds de mémoire.

Puis le bateau qui est là a 16 pieds fait qu'il y a au moins deux fois et demi le bateau fait qu'on peut voir que c'était très loin quand même.

2480

Quand je disais que le mur...

LE PRÉSIDENT :

2485

C'était à quelle date ça à peu près?

M. JACQUES GAINARD :

Ça c'était à l'été 2012.

2490

LE PRÉSIDENT :

Disons, est-ce que c'était en juillet ou en août?

2495

M. JACQUES GAINARD :

Ça serait plutôt, je dirais d'après la végétation, ça serait juillet.

LE PRÉSIDENT :

2500

O.K.

M. JACQUES GAINARD :

2505

Et puis comme vous pouvez voir, j'ai conservé les dunes de sable naturel, en tout cas, moi j'insistais pour conserver ça de façon naturelle. D'autres ont fait autrement mais moi je voulais préserver ça.

2510

À l'extrême droite de la photo, vis-à-vis mon chien, un peu plus haut, on voit les dunes, les ammophiles que nous avons plantés. Je peux vous dire c'est des herbes qui sont dures à installer mais une fois installées, elles sont coriaces, elles sont là pour retenir le sable mais elles étaient, c'est-à-dire, on les a, en tout cas, on a tenté d'en prendre soin le plus longtemps possible.

2515

Un peu vers le milieu, face au bateau, on voit des pins mugo qui ont 30 ans d'âge et à l'arrière, il y a des arbres qui ont été plantés aussi pour pouvoir revégétaliser les lieux et permettre aussi là une diminution des vents.

On s'est laissé une fenêtre, vis-à-vis le gazebo, pour pouvoir observer le lac mais le reste, on a tenté de végétaliser le plus possible les lieux.

2520

Fait que ça c'est l'aspect en 2012. Bon, dommages suite à la tempête. Bon, la plage de sable naturel a disparu, complètement disparu. La dune recouverte d'ammophiles a disparu au complet. Les arbres et arbustes ont été emportés par les eaux et puis mon aménagement paysagé, on parle du mur, a été partiellement détruit.

2525

Fait que voici ce à quoi ressemblait le dimanche 12 novembre 2013 quand je me suis, bien en réalité, je ne me suis pas réveillé, j'ai passé la nuit debout. Voyez-vous ce qui est arrivé. Le mur comme je vous disais tantôt était très loin de l'eau et puis les pins mugo que vous voyez à l'extrême droite, ils n'ont pas survécu. Et puis les trois arbres à l'arrière, j'en ai deux là qui ont été totalement déracinés puis ils sont morts aussi.

2530

Bon, la restauration des lieux par RTA. Fait que j'ai eu le droit, bien là je n'avais comme plus le choix, j'ai dit j'ai le droit, bien là écoute c'était ça ou bien je perdais tout, à de l'empierrement pêle-mêle, à du rechargement avec des matériaux constitués de pierres et de boue. Tantôt, je vous dirai pourquoi j'appelle ça de la boue. Et puis je n'ai eu aucune transplantation d'arbres et d'arbustes.

2535

Fait que suite aux événements, voici à quoi – ça ça été l'empierrement qui a été fait face à chez moi puis c'est, ça la photo c'est chez moi et le voisin. Plus là nous sommes à peu près une dizaine de voisins qui ont eu cette pierre-là pêle-mêle, pas lissée rien, empilée là.

2540

Juste en passant, il y a des places il faut circuler le long du lac, là il y a des endroits où est-ce qu'il n'y a aucune habitation, là, c'est un no man's land. Puis il y a de l'empierrement là tout bien bien lissé, quelque chose de propre de beau. Mais en tout cas, on ne reviendra pas là-dessus.

2545

Ce que vous voyez ici c'est les matériaux utilisés pour recharger la plage. Le fond, ce qui est pâle, ça c'est le fond naturel du lac c'est ce qui constituait aussi ma plage avant 2013.

2550

À gauche, c'est les matériaux utilisés pour recharger les lieux. Comme vous pouvez voir, il n'y a aucune comparaison possible avec les matériaux. Je ne comprends pas que le ministère de l'Environnement autorise d'aller chercher des matériaux dans un banc d'emprunt extérieur du lac en réalité, c'est pris dans le pit de gravelle quelconque, je ne sais pas lequel. C'est tamisé pour avoir une certaine granulométrie, mais peu importe ça demeure un matériau qui a aucune compatibilité avec les lieux.

2555

LE PRÉSIDENT :

Oui. Au premier coup d'œil ça ne ressemble pas à du sable.

2560

M. JACQUES GAINARD :

Non. Je vais vous montrer. Plus loin, on voit, bon, je sais pas si je suis capable de tasser le texte, là? Il manque une partie du texte.

2565

LE PRÉSIDENT :

Si on est capable de réduire légèrement. Voilà.

2570

M. JACQUES GAINARD :

Merci. Bon. Les conséquences de ces méthodes de restauration, fait que j'ai une perte d'utilisation de la plage naturelle. Le sable est remplacé par du gravier parce qu'une fois délavé, il reste juste du gravier, il n'y a plus de sable, il n'y a plus rien, juste du gravier là.

2575

C'est sûr qu'une perte de baignade en eau claire, de l'eau boueuse chargée de matière en suspension, la dépréciation des lieux. Veut, veut pas, écoute un peu, avant quand tu avais une propriété située en face d'une plage de sable naturel qui est remplacé par un pit de gravelle, je vais vous dire l'attrait d'un potentiel acheteur est diminué de beaucoup. Je veux dire parce qu'il ne faut pas oublier non plus que par la réputation, l'ancienne réputation des lieux de Saint-Gédéon, aujourd'hui, je paie 5 000 \$ de taxes puis c'est moi qui paie pratiquement le moins, 5 000 \$ de taxes annuelles pour demeurer sur un pit de gravelle, on s'entend que c'est décevant.

2580

Et puis les travaux mécanisés perturbants et récurrents. Depuis 2012, chaque année, j'ai le droit à un concert de camions de bulldozers, de tout ce que vous voudrez comme équipement routier pour faire, pour recharger les plages.

2585

En 2014, ça avait duré neuf semaines, l'année de l'empierrent ça avait duré neuf semaines. Ça c'est deux mois et une semaine.

2590

Là, ça se limite aux alentours de trois semaines à un mois. Mais, je vous dis t'espère t'asseoir sur une place tranquille puis pendant un mois c'est de 7 h du matin au début de la noirceur, c'est des camions puis bing bang. Bien c'est ça qu'aujourd'hui qui est ma situation.

2595

Voici l'allure actuelle des lieux. Ce qui était autrefois une plage dorée, ce qui est à droite, ça c'était la, en tout cas, c'est une portion, c'est tout ce qui reste finalement de ce qui a déjà été une plage. Ce qui est à gauche c'est le gravillon qui reste. Puis là, je vous dis regardez la couleur puis quand il pleut ça vient noir comme de l'asphalte. Fait qu'imaginez les plages de Saint-Gédéon en 1980 puis aujourd'hui, c'est le jour puis la nuit.

2600

Puis quand vous parlez des travaux récurrents qui à tous les ans, j'ai même eu le droit à des bétonnières voyez-vous? Ça c'est du jamais vu. Écoutez des bétonnières en avant de chez moi. Ça c'est à part des camions à route parce que les camions ordinaires s'enlisaient et les bulldozers, les camions, les 12 roues, en tout cas, mettez tout ce que vous voulez.

2605

Puis ça, ça fait depuis 2012, c'est récurrent, c'est répétitif à tous les ans.

2610

Fait que moi, en guise de conclusion, bien vous avez pu le remarquer, il n'y a plus rien de naturel sur nos plages. Tout a été artificialisé de l'empierrement au gravillon, il n'y a plus rien qui existe de ce qui existait depuis 1980.

2615

Les méthodes de restauration, c'est mon opinion personnelle, elles sont totalement inefficaces parce que à répétition à chaque année, écoute, ça ne marche pas ça. C'est un petit peu comme monsieur Paradis parlait l'eau dans le bain, un moment donné après deux fois, tu te rends compte que ça ne marche pas il me semble que tu t'obstines pas à refaire les mêmes activités.

2620

Et puis ce qui, en tout cas, pour moi, ce qui me bouleverse le plus, c'est que les méthodes de restauration sont totalement contraires à celles préconisées par le ministère de l'Environnement. Si vous allez sur les sites du ministère de l'Environnement, puis qu'ils disent comment faire pour restaurer les rives ainsi de suite, bien ce qui est fait là, la mécanisation des bulls puis de l'empierrement, ce n'est même pas permis. Mais avec un CA, ça l'air que tu peux faire ce que tu veux.

2625

Et puis, autoriser un niveau du lac à 17 pieds au printemps ne fera qu'aggraver la situation. Les dommages de 2013 ont eu lieu à un niveau de 16.5 pieds fait que, imaginez-vous encore six pouces de plus malgré qu'on a beau nous dire que les chances qu'il vente sont minimales au printemps, bien vous en parlerez aux gens de la plage Robinson à 17 pieds ils ont perdu leur plage, dernièrement.

2630

Fait que là, il faut quand même réaliser que les risques de vent, il y en a. Cette semaine c'est plein de planches encore puis de kites chez nous. Il ne vente pas à peu près.

2635

Fait que c'est tout ça pour vous dire en tout cas, moi je tiens à résumer la situation comme du fait que les matériaux utilisés, les méthodes utilisées pour faire ça, ça ne fait pas, ça ne fait pas de sens par rapport au milieu naturel qui existait auparavant. Et puis, juste pour vous montrer avant de partir, j'ai pris un peu d'eau avec le sable noir que vous avez vu tantôt, vous semblez savoir c'était quoi. Je ne l'ai pas brassé, mais le moindre vent que les vagues embarquent dedans, voici la couleur du lac.

2640

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ça ne peut pas être du sable.

2645

M. JACQUES GAINARD :

Ça, ça ne décante pas. J'en ai pour une semaine ou deux. Demain mes petits-fils vont venir à la maison, pas demain, samedi et dimanche, mes petits-fils de l'extérieur vont venir à la maison. Pensez-vous qu'ils vont être intéressés de se baigner là-dedans. Est-ce que vous vous baigneriez là-dedans avec vos petits-enfants?

2650

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, s'il vous plait. Portez votre attention vers moi.

2655

M. JACQUES GAINARD :

Oui, non, c'est juste parce que je sais que les gens ont des petits-enfants aussi. Puis je ne pense pas qu'ils seraient intéressés à voir leurs enfants patauger dans cette vase. Mais ça, voyez-vous, moi, j'ai profité pendant 30 ans d'un lieu vraiment intéressant, je vais vous le dire, très franchement, j'en ai profité.

2660

Je ne fais pas ça pour moi parce que moi j'ai profité de ça pendant 30 ans de temps. J'ai fait de la planche, j'ai fait du bateau, je me suis baigné, j'ai fait tout ce que je voulais. Mes enfants ont eu la chance d'en utiliser un petit peu mais maintenant mes petits-enfants, oubliez ça on ne va pas chez grand-papa, il n'y a rien à faire. La gravelle, la plage est inaccessible. J'ai de la gravelle. Puis le lac, écoutez, on s'entend-tu.

2665

Fait que c'est tout ce que j'avais à dire tout en espérant qu'un moment donné le ministère de l'Environnement va réviser ses positions face à ce qu'il va autoriser comme travaux. Personnellement, je n'en veux pas au promoteur, il fait ce qu'il peut lui pour pouvoir sauver les meubles mais sauf que le ministère de l'Environnement, il devrait au moins s'assurer qu'il est cohérent dans ses décisions.

2670

Ce qu'il défend à un, il le permet à l'autre.

2675

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors on prend note de ça effectivement la question de la qualité des matériaux, c'est

2680

bien important, la bonne granulométrie de sable en fonction de l'énergie des vagues, c'est important aussi. C'est sûr que quand on a des fractions silteuses, c'est manifestement désagréable d'avoir ça.

2685

On prend note de vos préoccupations.

M. JACQUES GAINARD :

2690

Je sais aussi qu'il y a d'autres facteurs qui sont défavorables pour les événements. Il y a la rivière qui normalement s'est déplacée qu'elle devrait être en tout cas, un jour ou l'autre, un jour ils vont pouvoir la replacer dans son lit naturel. Mais les vents on ne peut rien y faire.

2695

Puis la granulométrie, en tout cas, le matériau, il y a sûrement des efforts à faire pour avoir mieux que ça. Déjà en partant, ça serait en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

On a eu plusieurs commentaires à ce sujet-là effectivement.

2700

M. JACQUES GAINARD :

Oui, je pense je ne suis pas le premier, c'est pour ça que je n'insisterai pas. Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

2705

LE PRÉSIDENT.

On va prendre ça en considération.

2710

M. PIERRE RENAUD :

D'année en année, c'est toujours le même type de matériau?

M. JACQUES GAINARD :

2715

Tout le temps.

M. PIERRE RENAUD :

Depuis 2012 vous nous le dites à chaque année?

2720

M. JACQUES GAINARD :

Oui, c'est la même chose, je veux dire, ça a toujours été ça. Et puis, j'aurais juste un petit, je ne vous le ferai pas jouer au complet, un petit vidéo pour vous montrer qu'est-ce que j'entends par travaux récurrents qui sont tannants un peu.

2725

LE PRÉSIDENT :

Si ça ne dure pas plus qu'une minute ou deux.

2730

M. JACQUES GAINARD :

Deux minutes dans le plus. C'est juste pour vous montrer de quoi ça l'air chez nous au printemps.

2735

LE PRÉSIDENT :

C'est certain qu'au niveau d'approvisionnement des sources d'approvisionnement matériaux, dans les sablières depuis la première partie de l'audience, je me pose toujours des questions en lien avec ça parce que de mon expérience de travail passé, on n'utilise pas le terme sablière, on utilisait les termes gravière parce que lorsqu'il y a des installations, non mais ce qu'on cherche à trouver, ce qui est plus difficile à trouver c'est du gravier puis il y a toujours du sable dans le chemin, on tasse le sable mais les gravières, on n'ouvre pas de sablière, on ouvre des gravières. Parce que c'est sûr que le ministère des Transports, par exemple, cherche à avoir, c'est ça qui a de la valeur pour des assises routières plus que le sable.

2740

2745

M. JACQUES GAINARD :

Bien je comprends bien.

2750

LE PRÉSIDENT :

Le sable est facile à trouver.

2755

M. JACQUES GAINARD :

Bien je comprends ça parce qu'en réalité c'est des routes qu'on fait en avant de chez moi.

2760

LE PRÉSIDENT :

2765

C'est ce que je veux dire par là c'est que normalement lorsqu'on ouvre une installation comme ça ce n'est pas surtout pour son gravier donc il peut y avoir du sable à côté. Ça ne veut pas dire qu'on est dans un secteur optimal pour trouver un beau sable. On est dans un secteur optimal pour trouver du gravier. Donc, c'est une question, le lac Saint-Jean surtout dans le nord du lac Saint-Jean, je connais un petit plus pour avoir cherché un peu des matériaux dans ce coin, c'est sûr que près des rivières, il peut y avoir des excellents sables mais ils ne sont probablement pas dans les gravières exploitées.

2770

Donc, ça peut être une des raisons, on s'approvisionne aux quelques gravières existantes donc il peut y avoir des petits problèmes d'hétérogénéité dans les matériaux.

2775

M. JACQUES GAINARD :

C'est correct, Monsieur, ce que je voudrais...

2780

LE PRÉSIDENT :

J'essaie de comprendre la dynamique de ça.

2785

M. JACQUES GAINARD :

Bien moi je peux vous dire je suis sûr que si on faisait des efforts pour trouver du sable adéquat, on en trouverait. Puis là, on m'a déjà dit des histoires bien on a trouvé mais ça coûterait cher de transport.

2790

LE PRÉSIDENT :

Bien.

2795

M. JACQUES GAINARD :

En tout cas, je comprends tout ça.

LE PRÉSIDENT :

Moi aussi je suis d'accord avec vous, il doit avoir moyen de trouver des endroits d'ailleurs, le promoteur avait commandé une étude sur les recherches de matériaux. À l'étape de l'étude, il

2800

mentionnait ça d'essayer de trouver des sites, des endroits optimaux mais qui pourraient peut-être effectivement être près de gravières déjà exploitées mais à quelques centaines de mètres.

2805

Et peut-être ça pourrait régler le problème d'insatisfaction. En tout cas, ça demande une réflexion. Personnellement, j'en ai déjà cherché des bancs d'emprunt mais ce que je cherchais c'était du gravier. Mais le problème c'est qu'on avait toujours le sable dans le chemin. Donc, l'idée c'était quand on trouvait du gravier, c'était le jack pot, parce que c'était toujours du sable qu'on rencontrait.

2810

M. JACQUES GAINARD :

Mais vous comprenez bien Monsieur, là...

2815

LE PRÉSIDENT :

Du sable, il y en a partout.

2820

M. JACQUES GAINARD :

Oui, puis il y a une question de coût. Je comprends on m'a fait comprendre là-dessus. Aller chercher du beau sable plus loin, ça coûte cher.

2825

LE PRÉSIDENT :

À 40 kilomètres, on comprend ça.

2830

M. JACQUES GAINARD :

Mais quand c'est nécessaire de transporter du sable, je peux vous dire qu'on a tous les moyens qu'il faut. Je vais vous dire moi, écoutez, je viens de ce département-là puis j'ai dû eu à faire de la décontamination puis on a descendu des voyages de sable de la Chute-des-Passes. C'était des trains routiers, ça roulait sur un moyen temps. Puis là c'était parce que là c'était grave, on avait contaminé le sol là-bas. Puis quand c'est le temps de prendre soin de la population aux alentours, Ah, là ça coûte cher aller chercher du sable. Voyez-vous?

2835

LE PRÉSIDENT :

Je conviens avec vous. Je pense qu'il y a probablement quelque chose à faire avec ça. C'est de trouver des endroits optimaux autour du lac Saint-Jean sans aller à 40 kilomètres. Je suis

2840

convaincu qu'il y en a.

2845

Donc, je pense qu'il faut porter attention parce que le promoteur avait quand même commandé une étude là-dessus de réflexion à savoir comment s'approvisionner en matériaux de qualité. Je pense que c'est un enjeu.

M. JACQUES GAINARD :

2850

Je vais vous dire près de chez moi, près des lieux à peu près même pas un kilomètre, mettons deux kilomètres dans le pire des cas, il y a un immense banc de sable qui s'est formé puis ils vont probablement déplacer pour pouvoir déplacer la rivière. Bien c'est le temps d'aller chercher du sable, c'est à côté. Mais je ne comprends pas. Et puis je vous dire chez nous, il n'y a personne qui comprend ça non plus.

2855

LE PRÉSIDENT :

On va regarder cette situation. Donc, on va vous laisser passer le vidéo.

2860

M. JACQUES GAINARD :

En passant c'est 900 voyages de même qui passent. Voyez-vous puis ces 900 voyages ils passent aussi dans les rues de Saint-Gédéon. Je vous dis, eux aussi, ils ne devraient pas être contents de voir passer ça.

2865

Vous irez patauger dans un lac de même avec des petits-enfants. Regardez ça une semaine de temps, Monsieur.

Je vous remercie.

2870

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Alors nous allons maintenant inviter le Regroupement nautique M.E.S.E.T à s'avancer.

2875

Donc ça semble fonctionner. Alors à vous la parole.

M. RICHARD BOUCHARD :

Monsieur le Président. Messieurs les Commissaires. Mon nom est Richard Bouchard. Je

2880

suis le trésorier membre d'un Regroupement nautique, le M.E.S.E.T qui signifie Mise à l'eau et sortie de l'eau Taillon, basé à la marina de Saint-Henri-de-Taillon.

2885

Alors dans le nouveau décret 2017 à 26, l'intervention du MESET s'inscrit dans la perspective d'une vision concertée avec les autres groupes de citoyens.

Nous avons participé au Comité des parties prenantes tout le long des travaux et évidemment on plaide en faveur d'une gestion durable et participative.

2890

Qui sommes-nous? Nous sommes rattachés évidemment à la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon qui offre des infrastructures et équipements de marina, mais auquel lieu il y a également un camping réservé aux gens de la marina, des accès publics à l'eau. Pour les pêcheurs, c'est très populaire. Halte routière et halte d'interprétation de la forêt boréale et c'est un excellent point d'accès à la véloroute régionale.

2895

Nos préoccupations et intérêts. Évidemment comme vous l'avez vu c'est la navigation à voile, mais plus largement toute navigation parce qu'on a des membres aussi qui ont des bateaux croiseurs, des bateaux moteurs donc la plaisance en général et surtout la pratique de la navigation sécuritaire, intéressante et agréable sur le plan nautique du Lac Saint-Jean.

2900

Également, on garde à l'esprit une attention très particulière à l'accessibilité au lac via un chenal praticable en ce qui nous concerne.

2905

On se préoccupe de la gestion de la saison de navigation et toute la logistique qui vient avec. J'aurai l'occasion d'en parler. Toutes activités connexes évidemment liées aux activités nautiques.

2910

On est de véritables occupants estivants, à la différence que ce n'est pas seulement une présence quotidienne lorsqu'on est sur des bateaux moteurs qu'on a les voiliers, enfin la famille les amis, c'est des présences la fin de semaine, c'est les vacances entières; dans le fond ça ressemble à un chalet. Donc c'est une notion que je voulais amener.

2915

Vingt-cinq pour cent de nos membres sont établis aussi l'été en permanence au camping de la marina de la mi-mai à la mi-octobre. Donc, on occupe les lieux.

Voilà pour la description identitaire.

Notre milieu géographique se compose de trois entités morphologiques qui sont le bassin de la marina, un chenal d'accès et la Baie de la Pipe qu'on voit au centre de la photo qui occupe

2920

la majorité de l'espace.

2925

Je vais revenir dans quelques secondes sur la question mais je veux l'associer aussi à la problématique. Notre problématique générale c'est la contrainte de base c'est qu'un voilier ça l'a une quille et donc ça amène la contrainte liée au tyran d'eau. C'est lié sur l'autre plan sur la nécessité d'un niveau minimum pour la navigation donc ça va être directement lié à la gestion du seuil minimal de niveau minimum du lac. Ça amène aussi une obligation de service de grutage industriel lorsqu'il est question de sortie de l'eau ou de mise à l'eau.

2930

À cet égard, un voilier ne sortira pas de l'eau seul – oui, pas mal partout au Québec en réalité, donc c'est des opérations qui se planifient et évidemment il y a du bénévolat dans ça donc il faut organiser la chose.

2935

Alors pour illustrer un peu cet aspect géographique et l'aspect problématique, vous avez une petite animation sur notre milieu géographique.

2940

Alors on voit l'entrée des voiliers. Il y a obligation d'avoir des repères à la navigation donc vous voyez les bouées. Vous voyez que le voilier est vraiment au centre du chenal. Ça c'est la Baie de la Pipe dans son ensemble, la vue est magnifique mais peu navigable. C'est trompeur, là, on voit une surface qui est énorme qui est très étendue mais c'est trompeur parce qu'il faut vraiment, on voit à peu près s'est brouillée l'eau, on voit que le chenal a été emprunté par les bateaux qui ont passé.

2945

Donc, on n'a pas de place à l'erreur dans cette zone-là de navigation. Vous voyez par exemple ici, je vais essayer de faire un arrêt, vous voyez la largeur entre deux bouées, c'est très difficile de croiser un bateau. Ceux qui ne savent pas qu'un voilier a une quille, qu'on ne peut pas se déplacer, il faut vraiment avancer, rester au centre ou vraiment négocier un passage à double donc on a déjà en navigation tout le temps concentré, remarquez qu'on est dans une belle journée. Il n'y a pas de vent du tout, c'est calme. Donc, il n'y a pas d'autres contraintes pour l'instant.

2950

On voyait également sur le bord des rivages les herbes qui témoignent là aussi du peu de profondeur de tout le lieu. Une des parties donc le bassin qui reçoit la marina, la partie vers le nord le haut de la photo c'est le chenal, la partie du fond de la Baie de la Pipe.

2955

Donc c'est un élément récréotouristique régional, mais qui est fort enclavé au niveau de son organisation et de son espace. Donc, quand il faut agir sur le milieu aquatique, on est limité. On voit ici la véloroute à gauche les cyclistes qui l'empruntent. La zone agricole et donc encore une fois c'est trompeur, on doit rester vraiment concentré sur l'utilisation très précise dans le bassin de

2960

la marina et très précise dans le chenal. Voyez comme le bateau va coller ses bouées de navigation.

2965

Ici, je vais arrêter parce que tantôt on va manquer de temps à ma présentation. Mais je pense que vous avez compris l'idée de l'importance pour nous autres de l'espace qui était... Alors pour résumer ce que je viens de dire, on a une photo satellitaire des années 80 laquelle photo montre bien que le chenal est très exigü et correspond à la teinte turquoise ou la plus foncée.

2970

Alors si je prends la souris lorsqu'on recherche le chenal prenez le trait noir ou le turquoise le plus foncé et c'est la place qu'on peut cheminer, on ne peut pas s'écarter.

Il y a eu du dragage qui a été fait au milieu des années 80, on voit ici deux coudes de la rivière qui ont été corrigés pour permettre un accès plus direct et faciliter l'activité nautique.

2975

Toutes les teintes pâles correspondent à des zones non navigables. Actuellement, ça correspondrait à la mi-été et on a un niveau de navigation à 14 pieds. Tout ce qui est en jaune, c'est trois pieds d'eau de profond. En turquoise pâle, mettez quatre pieds. À l'entrée ici des premières bouées, on va varier de huit à six pieds. Il faut vraiment rester dans le chenal. Encore une fois, l'importance du chenal.

2980

Donc, c'était la première problématique. L'autre problématique revenons au plan horizontal de tout le lac donc c'est le niveau d'eau, la problématique de la gestion du niveau d'eau. Ça été dit hier sur 30 ans, une année souvent sur trois peut être problématique. Dans notre cas, bien comme pour tout le monde, l'année 91, a été une année calamiteuse avec un échouement global. On a ôté le bouchon, le bain est vidé, l'exemple de monsieur Paradis, là le bain est vidé complètement. On peut le laver comme il faut avec le monsieur net il n'y a plus d'eau. Les bateaux ont piqué du nez carrément.

2985

Donc, l'impact de la gestion d'un niveau d'eau trop bas ce sont des préjudices qui sont occasionnés à nos activités tant en passant de plaisance et commerciales, c'est très lié. J'ai fait la littérature des journaux de l'époque c'était La Tournée qui avait connu le problème. L'autre photo c'est Saint-Félicien, Roberval, on avait chiffré des pertes par exemple à Alma, Dam-en-terre, il y avait des touristes français qui étaient prévus jusqu'à la fin septembre donc ça avait mis fin à la saison touristique.

2990

2995

Voilà pour la problématique.

Maintenant ça été dit aujourd'hui aussi, c'est quoi le lac Saint-Jean? C'est un bassin naturel ou un réservoir. Bien, c'est tentant de dire pour le Montréalais qui vient de débarquer puis qui

3000

regarde ma photo, il va dire c'est un sérieux beau lac. Bon le lac c'est un lac réservoir Saint-Jean. C'est de même qu'il faut le définir.

3005

Alors ça implique que ce lac-là il va avoir une variation du niveau d'eau assez impressionnante dans différentes périodes de l'année et c'est une variation de 10 à 12 pieds. Par exemple mon touriste européen qui débarque c'est sûr que si j'ai pris, c'était une photo facile, c'est un lieu échantillon, j'aurais pu prendre mon chenal mais là ça ne me tentais pas de me mouiller. Alors ça c'est la Rivière-aux-Chicots bien évidemment on peut se promener seulement en canot dans ça là, je n'ai aucune prétention de mettre un moteur mais c'est pour illustrer le marnage.

3010

Voyez, si on prend l'arbre qui est là, c'est un arbre, ce n'est pas une petite souche et le poteau de téléphone donc on a un dénivelé au moins de 10 à 12 pieds.

3015

Évidemment les gens connaissent ça, mais il y a des impacts suite à ces marnages-là.

3020

Donc pour en arriver à me ramener à mon enjeu, la navigation tant commerciale que plaisance c'est quand même une activité économique qui supporte le milieu économique et récréotouristique et touristique pendant toute la saison estivale. Mais encore une fois, on dépend règle de base, d'un seuil minimum.

3025

Vous avez au cours de - et les dépôts qui avaient été déposés par le promoteur - la question de la saisonnalité de navigation. La saison nautique c'est une période de navigation qui varie de l'étape de la fonte des glaces vers la mi-mai à la sortie des bateaux à la fin septembre pour le MESET. J'aurais pu aller jusqu'à la prise des glaces, c'est moins intéressant de faire de la voile avec la tuque et les mitaines. On va simplifier le débat on va enlever le mois d'octobre, le mois de novembre et le mois d'octobre donc on se limite au 30 septembre. Donc, déjà là on fait une concession.

3030

Il y a une différence entre RTA et le MESET sur le nombre de jours définissant la saison estivale et par convergence, la saison de navigation, deux termes différents.

3035

Au départ, position du MESET, le 8 décembre 2016 à Mashteuiatsh, puisqu'on a participé au Comité des parties prenantes et l'assemblée générale Parties prenantes avait adopté le schéma qui montrait très bien le niveau de 14 pieds proposés et ça avait été adopté pour tout le mois de septembre.

Ça a été dit hier soir, on tombe tout de suite au 13 avril, d'accord. Donc, on est rendu au 13 avril 2017 avec la proposition SM-4. SM-4 a touché deux choses : la problématique du niveau du

3040

lac maximum à 17 pieds, les intervenants en ont parlé tout à l'heure et hier et nous autres, qui est à l'opposé complètement, on est touché à partir du 21 septembre, un niveau du lac qui peut descendre à 12 pieds. Il n'y a plus de navigation à 12 pieds.

3045

Donc SM-4 ne fait pas l'affaire. Il va à l'encontre de notre démonstration et argumentaire qu'on n'a pas le temps de tout développer ici. La navigation de plaisance régulière, sécuritaire, ça c'est la base, nécessite un seuil minimum de 14 pieds pour sa pratique jusqu'au 30 septembre. Donc, on a un écart d'un pied sous la normale par rapport à la proposition SM-4. Et on a un écart aussi de 23 jours, j'y viens immédiatement. Est-il possible de réduire cet écart entre les deux parties, d'envisager des alternatives?

3050

Alors si on reprend le SM-4, la proposition, du 1^{er} au 7 septembre et ça par rapport, là il y a un effort qui a été fait de la part du promoteur, c'est un gain par rapport au décret de 85. On vient de gagner une semaine de navigation de plaisance et commerciale affirmée en septembre. Ce qu'on n'avait pas en 85. Du 8 au 21 septembre, graduellement le niveau est abaissé à 13 pieds, on ne fait plus de navigation de plaisance, on fait de la navigation sous haute surveillance, à haute contrainte et à risque. C'est une différence.

3055

Et du 21 oubliez ça à 12 pieds, il n'y a plus de navigation. Donc, tout ça pour résumer, on a un écart de neuf jours entre les deux parties sur la question de la saison de navigation estivale. La proposition est non souhaitable et non souhaitée par les membres et par nos membres et autres usagers, mais il y a-t-il une possibilité de conciliation pour permettre l'adhésion commune à notre position?

3060

En ultime recours, on chemine, une proposition responsable finale MESET préconise dans le cadre du décret le maintien du niveau d'eau du Lac Saint-Jean à 13 pieds jusqu'au quatrième samedi du mois de septembre afin d'assurer la pratique de la navigation.

3065

À quoi ça correspond? Bon, je l'ai mis sur 10 ans. Là je l'ai présenté rien que les premières cinq années; en bleu très pâle c'est le 7 septembre dans chaque colonne; en bleu moyen, on va dire, c'est la colonne du centre, c'est le 21 septembre donc on vient d'en parler. Notre écart c'est quoi? Notre écart cette année, 2017, avec le promoteur initiateur, on ne parle pas d'une mésentente mais d'un écart de deux jours. O.K. pour le niveau.

3070

L'an prochain, tu parles de 24 heures en 2018.

3075

Il est évident que sur 10 ans, ça va jouer aussi de l'autre côté donc ça peut atteindre une semaine, sept jours. Ce qui donne le total de jour requis pour la durée de l'application du décret, ce serait sur 10 ans, 42 jours d'écart entre les deux parties. Tout ce qu'on dit dans le fond, en

3080

moyenne d'attendre quatre jours par année avant d'abaisser le niveau à un seuil en-bas du 13.

3085

Pour argumenter ça aussi. Règle générale puis on ne sera pas la seule marina en passant, on va y revenir à la fin, à la conclusion, pour la mise à l'eau, on a toujours mis les bateaux à la fête de Dollard, la Journée Nationale des Patriotes, on a toujours fait la sortie des bateaux une semaine avant l'Action de Grâce. L'Action de Grâce est au calendrier, le deuxième lundi d'octobre donc le samedi une semaine d'avant, on sort les bateaux.

3090

Ça donne quoi par rapport à SM-4. Ça donne que, on voit ici les dates en haut, 4 octobre, le 30 septembre qu'on demande. Bon on voit que règle générale sur 14 ans depuis 2003, on a vérifié à partir de nos factures de grutiers donc les dates sont exactes, on a donc sorti les bateaux à la cinquième semaine de septembre et règle générale à la cinquième ou à la quatrième semaine. C'est une exception qu'on les ai sortis en 2014 le 20 septembre et évidemment le 10 juillet en 2010, ça c'était un autre sortie d'urgence cet été-là, il avait fallu, cette année-là, il y a eu deux mises à l'eau, deux sorties de l'eau.

3095

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, je vais vous demander de conclure s'il vous plait.

3100

M. RICHARD BOUCHARD :

O.K. Est-ce que vous me permettez, j'arrive à mes conclusions de terminer ce tableau-là?

3105

LE PRÉSIDENT :

En autant que vous prenez quelques secondes pour votre conclusion.

3110

M. RICHARD BOUCHARD :

O.K. C'est parce que je veux m'associer avec les données du promoteur, on va dire, ou de monsieur Larouche qui sont les, j'imagine, leur bureau qui présente le niveau réel du lac en pieds. On a ici notre règle qu'on appliquait. On a ici l'historique ce qu'on a fait réellement. Donc, on voit effectivement que le plus gros écart, c'est deux semaines, 14 jours, qui est ce que je viens d'indiquer en 2014.

3115

Si on regarde les niveaux d'eau, règle générale, depuis 14 ans, on a règle générale toujours eu le niveau d'eau pour la sortie de l'eau. Voyez ici 14 pieds en 2003, 2004, 13 pieds, 13 pieds, 13 pieds, 13 pieds, sauf en 2008, on est quand même le 4 octobre et le 26 septembre en 2009.

3120

Donc, on n'est pas si loin.

Vous savez que le stade olympique, si...

3125

LE PRÉSIDENT :

Je vous demanderais de conclure s'il vous plait.

3130

M. RICHARD BOUCHARD :

O.K. Conclusion. Dans le cadre d'une véritable gestion durable, le Regroupement a travaillé à étayer ses besoins en tenant compte des contraintes de l'initiateur mais en lui permettant de considérer une gestion sensibilisée aux arguments délimitant la terminaison des saisons nautiques et indispensablement au quatrième samedi de septembre.

3135

Cette prise de position amendée n'est pas unique à notre Regroupement, ce n'est pas un caprice, ça correspond à toutes les marinas de l'intérieur, Péribonka, Saint-Félicien, Sainte-Monique. À preuve, Péribonka a toujours fait les mêmes opérations en même temps que nous autres en concomitance pourquoi, pour sauver des coûts économiques. Nous on procède le samedi, eux le dimanche.

3140

De plus, à preuve Saint-Gédéon, on ne s'est pas parlé, j'ai été la semaine passée sur leur site, ils ont déjà publié pour 2017 leur date de sortie de l'eau qui curieusement la première sortie de l'eau de Saint-Gédéon correspond à la date que nous avons illustrée dans notre tableau 6 à la page 39.

3145

Dans l'ensemble de notre démarche, nous avons soupesé la question je vous l'assure sur tous les angles possibles. C'est pourquoi nous invitons l'initiateur du projet à réviser sa position SM-4 et à la bonifier en amendant le tableau pour accréditer la délimitation d'un niveau minimum en septembre qui tienne compte des préoccupations et de la recommandation finale du MESET.

3150

C'est le manifeste que nous avons cru pertinent de vous soumettre et en dernière image depuis le début de 2016, le promoteur citoyen consciencieux sensibilise évidemment toute la population sur l'importance de la question d'un nouveau programme ou de la reconduction de la mise en opération du nouveau programme du nouveau décret.

3155

Et tout ce qu'on veut dire pour le MESET il s'agit un partenariat beaucoup plus infime, c'est très infime notre affaire, on le sait mais ça dure quand même depuis quatre décennies. Ce partenariat résulte de l'application de mesures relatives à la gestion des niveaux minimum du lac.

3160

Nous sommes un des rares secteurs touchés par l'application de la mesure minimale, une clause orpheline. Mais on ne peut dire mieux, nous croyons à juste titre que chaque geste compte et qu'il peut faire aussi la différence.

3165

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3170

Très bien, je vous remercie. On prend note de ce que vous souhaitez avoir de la part de Rio Tinto. Comme on a dit hier, bon, il y a une entente qui a été signée. Si les parties veulent se rasseoir puis la réviser ça les regarde. Nous on n'est pas là pour avaliser l'entente ou son contraire. Par contre on est là pour voir éventuellement faire ressortir certains enjeux.

3175

Là-dessus c'est que nous on a demandé des graphiques au promoteur, c'est la réponse à la question Q-9 de la commission et hier on a dit aussi qu'on leur enverrait les questions complémentaires en rapport avec le niveau 17 pieds et ainsi de suite jusqu'à l'automne, probablement trois questions acérées.

3180

Ce que je note à partir des tableaux, des graphiques qu'on nous a donnés c'est que le fait de - ce que j'en comprends le promoteur pourra me rectifier si j'ai mal compris, ce que j'en comprends c'est qu'on voit, disons, on prend le niveau à peu près moyen de juillet dans la période 92 – 2014, on est à peu près disons dans le passé, 15/4 avec le scénario M on est plutôt 15/2. Donc on perd deux pouces.

3185

Ce que j'en comprends c'est que pour soutenir un peu plus de niveau d'eau au mois de septembre j'imagine, on va poser la question pour confirmer ça que j'imagine que le promoteur il soutient le lac avec le Péribonka donc j'ai l'impression qu'il gère le Réservoir Péribonka un petit peu différemment.

3190

Pour essayer de mettre un peu plus d'eau en septembre, il en enlève un peu en juillet et août. Selon le tableau qu'on a ici, j'avais demandé qu'on me les décortique les probabilités de dépassement. La conséquence du scénario M par exemple pour le mois de juillet, c'est-à-dire dans le passé, il était peu probable que le niveau 14 pieds soit franchi, ça arrivait de temps en temps dans des étés très secs. Selon le tableau que j'ai ici, la figure page 3 de 5. Maintenant la probabilité disons au mois d'août par exemple que le niveau d'eau descende en bas de 14 pieds, bien j'ai la ligne P-20 c'est-à-dire c'est 20%.

3195

Donc, il y a beaucoup plus de risque maintenant que le niveau descende en bas de 14 pieds dans le futur, il y aurait plus de risque que par le passé puisqu'on veut essayer de transférer

3200

de l'eau vers le mois de septembre.

3205

C'est la constatation que je vois à partir du graphique que j'ai ici. On va poser des questions pour confirmer ça. Donc, envoyer de l'eau en septembre en sacrifiant un peu pendant le mois de juillet, le mois d'août. En plus de ça c'est que si on se fie au niveau 13 pieds au 21 septembre actuellement, il y aurait entre 20 et 25% de chance, bon sur la base des données de 92-2014 que le niveau soit en bas de 13 pieds avant d'arriver au 21 septembre.

3210

Donc, quelle est la conséquence si on veut l'étendre ultimement jusqu'au 28-29 septembre, ça veut dire que je vais essayer de retarder encore un peu plus l'abaissement du niveau 14 pieds vers le niveau 13 pieds. Il faut que je prenne l'eau quelque part.

3215

Donc, qu'est-ce que ça donne dans le système de gestion si tantôt, si on se retrouve à 25% du temps que le niveau, le promoteur n'est pas capable de respecter le niveau de 13 pieds en fonction des dates convenues parce qu'un moment donné l'eau, on ne peut pas la créer ou la faire apparaître par magie donc ça veut dire ce que j'en comprends pour soutenir au mois de septembre, il faut qu'il prenne un peu d'eau aux mois de juillet et août si on étire plus loin encore dans le temps le niveau de 13 pieds jusqu'à la toute fin septembre, ça veut dire qu'il faut qu'il en ressoutir encore un petit peu plus d'eau en juillet et août.

3220

C'est quoi les conséquences. Mais rassurez-vous je suis peut-être complètement dans le champ. On va poser les questions au promoteur là-dessus pour voir clairement c'est quoi les enjeux qui sont liés à une gestion du lac 14 pieds jusqu'au 7 septembre et 13 pieds, pas en bas de 13 pieds jusqu'au 21 septembre, c'est quoi les enjeux qui sont liés à ça. Donc on parle des enjeux, nous c'est d'essayer de donner l'heure juste sur, ça peut être positif ou négatif les conclusions, comme je l'expliquais hier.

3225

M. RICHARD BOUCHARD :

3230

Mais vous comprenez, Monsieur le Président, que j'ai essayé d'amener le gros bon sens. On parle de quatre jours. La réflexion on comprend qu'on ne l'a pas fait peut-être avec tous les calculs et les écarts types parce qu'on se méfie aussi de la médiane ou tout ça parce qu'un moment donné pour arrêter la navigation, la navigation soit commerciale ou pas, un moment donné l'obstacle devient le niveau le plus bas. Il s'agit d'une journée puis c'est fini.

3235

LE PRÉSIDENT :

C'est ça mais c'est important que les gens quand on parle de disons, parlons de transparence, ce n'est pas un terme que j'aime tellement parce que c'est pas une valeur, c'est une

3240

valeur qui est difficile à gérer la transparence, la transparence voudrait dire, je dis toujours toute la vérité, toute la vérité non ce n'est pas sage, des fois on peut blesser des gens.

3245

Mais disons si on veut être le plus clair possible ou le plus informatif possible, bien il faut savoir, est-ce que c'est le cas que pour soutenir plus en septembre, il faut que j'aille prendre un peu d'eau dans le Péribonka, il faut que je garde un peu plus d'eau dans le Péribonka pour le relâcher en septembre par exemple. Et ça accroît le risque qu'on descende plus souvent qu'autrement en bas du 14 pieds. Fait que si les gens disent : Ah Bien, ce n'est pas correct bien un moment donné il faut faire des choix. C'est-à-dire est-ce que c'est mieux d'avoir 13 pieds jusqu'au 28 septembre et risquer de souvent être en bas de 14 pieds au mois d'août.

3250

3255

Pour moi c'est ça les enjeux, il faut faire des choix. C'est un peu encore une fois au printemps le 17 pieds, bien on voit l'affrontement entre maintenir disons un niveau de 17 pieds, deux trois semaines de temps pour essayer d'humidifier ce qu'on appelle la période, créer une période d'érosion printanière mais en même temps ça cause un stress chez les gens.

3260

On a des enjeux comme ça. Ce n'est pas simple mais il faut essayer, notre rôle c'est d'essayer de les exposer le mieux possible pour que les gens sachent c'est quoi les tenants et aboutissants.

M. RICHARD BOUCHARD :

3265

Je comprends bien, Monsieur le Président, et je vous ferez remarquer que la présentation de l'initiateur nous a amené sur des saisons enfin, entre autres, sur le retardement de la prise des glaces, la saison en eau libre jusqu'à l'an 2050 il va avoir des variations au niveau de la disponibilité de l'eau libre.

3270

Puis nous ce qu'on lui dit à partir pour donner une chance à Péribonka, à partir du lundi après la quatrième fin de semaine de septembre, il peut l'abaisser ou l'augmenter ou viser ou turbiner il a libre cours et si vous permettez, dans la première partie des audiences j'avais posé une question à la commission, j'avais demandé à quoi correspond le niveau du lac le coût énergétique, le coût économique et cetera lorsqu'on l'abaisse d'un pouce.

3275

Évidemment ça fait sourire un peu, ça fait sourire un petit peu peut-être le promoteur mais je vais vous dire, je trouve ça curieux parce que je comprends très bien que dans le décret on va mettre ça en mètre ou en pied. Il faut prendre une unité je vous comprends. Maintenant dans le quotidien, prenez les tableaux de précipitations de débit et cetera, c'est toujours fractionné en centième. Nous à la marina ou à Roberval, n'importe où, on va toujours le fractionner donc je suis d'accord avec vous, je suis d'accord avec vous, si le 14 pieds...

3280

LE PRÉSIDENT :

Ça a des effets ailleurs.

3285

M. RICHARD BOUCHARD :

Peut-être que laisser un pouce ou deux, c'est sûr qu'on ira faire de la navigation au mois d'août avec peut-être un pouce ou deux de moins, vous comprenez.

3290

LE PRÉSIDENT :

3295

Il faut que les gens soient au courant de ça. Autrement dit c'est complexe mais en même temps faut pas reprocher après ça bien là, là c'est sorti, on l'a l'information en audiences publiques mais c'est sûr que même regardez le dossier 86 du BAPE, 85 du BAPE bien il est plus facilement disponible, ça commence à être loin. C'est toujours la difficulté de continuer à pouvoir véhiculer l'information complexe mais disons qu'ont voit que c'est le genre d'enjeux qui sont comme ça. Mais l'important c'est que les gens soient au courant là, là ici on en discute entre nous mais est-ce que tout le monde dans les marinas sont au courant? Peut-être que non, c'est toujours embêtant.

3300

Donc, c'est pour ça qu'on va essayer dans notre rapport d'être le plus éclairant possible. On va poser les questions au promoteur à ce sujet-là sur c'est quoi les enjeux liés au 21 septembre et éventuellement au 28 septembre. Donc, aussitôt qu'on aura la réponse, on va la mettre en ligne. Là, vous pourrez la regarder. À ce state-ci c'est tout ce qu'on peut vous dire.

3305

Vous comprenez donc on garde votre demande, on essaie de l'étayer puis là vous pourrez juger en fonction des réponses.

3310

Fait que je vous remercie pour votre présentation.

M. RICHARD BOUCHARD :

Merci bien.

3315

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous avons le temps, on avait quelqu'un qui est prévu pour ce soir qui nous signifie qu'il serait disponible pour passer cet après-midi. Donc, j'aurais Lise Gill et Roger Tremblay. Donc, pour une présentation comme c'est convenu 15 minutes pour la présentation et cinq minutes

3320 d'échange environ.

Donc, je vous invite à vous avancer. Alors bonjour, Madame, bonjour, Monsieur. On va essayer de retrouver votre mémoire.

3325 **MME LISE GILL :**

Bonjour, Monsieur le Président,

LE PRÉSIDENT :

3330

Bonjour Madame. Bonjour Monsieur.

M. ROGER TREMBLAY :

3335

Bonjour.

MME LISE GILL :

3340

Mon nom est Lise Gill. Je suis originaire de Mashteuiatsh. Mais maintenant à Saint-Henri-de-Taillon.

M. ROGER TREMBLAY :

3345

Bonjour, je suis Roger Tremblay. Je demeure à Saint-Henri-de-Taillon dans le secteur de Wilson.

MME LISE GILL :

3350

Alors vous avez notre mémoire plus élaboré en main, puis on a préparé une version plus courte soutenue par quelques diapositives.

Nous sommes des parents et des grands-parents. Des kukums, une kukum et un mushum dans la langue nehluéun, c'est-à-dire la langue innu.

3355

Donc, kukum et mushum d'une famille qui a ses origines ici, au shakahikan pekuakami. Shakahikan pour le lac et Pekuakami pour le Lac Saint-Jean.

Pekuakami n'a rien à voir avec Saint-Jean c'est lac plat.

3360

Nous avons habité dans plusieurs régions du Québec, mais chez nous c'est ici près du Pekuakami.

Nous nous adressons à vous au nom de notre famille.

3365

Ce mémoire c'est aussi un témoignage et s'appuie sur nos observations et expériences personnelles et propose des pistes de solution. Il décrit d'abord les premiers contacts avec le Pekuakami, nos premiers contacts avec le Pekuakami, ensuite il montre de profonds changements du lac depuis que des droits de baignage ont été accordés en 1920 – 1926.

3370

Enfin, considérant les droits accordés au promoteur qui semblent intouchables, ce mémoire propose quelques pistes de solution pour protéger davantage les berges du lac en particulier la qualité de ces plages.

3375

Je connais le Pekuakami depuis toujours. Je suis née sur ses bords, il fait partie de ma vie. À toutes les fois que je m'en suis éloignée, je rêvais d'y revenir. Je suis une PekuakamiInuatsh.

3380

Avec ma famille c'est en canot qu'on voyageait même si je n'ai pas connu le nomadisme de la descente des grandes rivières, je me souviens qu'à Pointe-Bleue - maintenant Mashteuiatsh, à chaque maison il y avait une tente derrière et un canot à côté. Nous n'avions pas de voiture mais nous avions un canot.

3385

Et papa pêchait des ouananiches et des dorés des poissons aussi grands que nous. Les étés de mon enfance nous embarquions toute la famille dans le canot de toile verte avec tout le bagage pour aller nous tenter à quelques kilomètres de Pointe-Bleue, un peu à l'ouest de ce qu'on appelle aujourd'hui la Plage Robertson. Papa mettait son canot sur son dos et nous le suivions jusqu'au lac. Nous descendions directement de la maison au bord de l'eau. Nous longions le bord du lac en espérant que le vent ne se lèverait pas au bout de la pointe du poste là où pouvait nous attendre les surnois vents du nord-ouest.

3390

Dans le village c'est le nord-est qui domine. Si le lac était calme au village, ça ne voulait pas dire qu'il l'était à la plage. Ces vents affectaient différemment les rives mais Mashteuiatsh subit toujours les assauts et du nord-est au village et du nord-ouest à la plage.

3395

Lorsque le lac était calme ça nous prenait une heure pour nous rendre au lieu du campement et c'était plus long si le lac était mauvais. Devant cet endroit choisi par nos parents, il y avait trois grosses roches, c'était notre repère.

Notre tente était montée vis-à-vis des roches dans une forêt de bouleaux blancs. Un hamac,

3400

ueuepishun était installé au centre pour le bébé de la famille comme on peut voir sur la diapositive.

D'autres tentes s'ajoutaient autour de notre campement. Les cousins cousines venaient nous visiter, c'était nos étés sur le bord du lac.

3405

Je vous fais voir quelques photos d'époque de Mashteuiatsh qui montrent de profondes transformations des rives du Pekuakami par rapport à ce qu'on peut voir aujourd'hui.

3410

Donc, ici on a une photo de Pointe-Bleue en 1915 et une autre de la collection de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh en 1935.

3415

Avant les grands travaux pour la protection des berges, entre 1960 et 1970, à la Pointe-Bleue, les violents vents de l'est lorsque l'eau était trop haute au printemps ou à l'automne causaient des dommages au chemin principal, la rue Ouitchouan et les maisons sur le bord du lac. Elles recevaient de l'eau jusque dans leurs vitres, les fondations étaient fragilisées. L'érosion était très importante.

3420

Des travaux ont donc été entrepris d'abord par le ministère des Affaires indiennes et du Nord et plus tard par l'Alcan pour protéger les berges de Mashteuiatsh. Ce lieu ancestral qui est encore aujourd'hui un important lieu de rencontre des Premières Nations.

3425

Mashteuiatsh, Pointe-Bleue, s'est énormément transformé depuis un siècle de droit de baignage du contour du Pekuakami et des différents programmes de protection et de stabilisation des berges. La réparation des dommages causés par l'érosion et les travaux de protection des berges du Pekuakami ont complètement modifié le paysage entraînant aussi d'importants changements pour l'accès et les activités des Pekuakamiulnuatsh sur le lac.

3430

Plus question de descendre les canots directement de la maison au lac pour aller pêcher ou voyager sur le lac. Il faut maintenant avoir un véhicule pour transporter les canots vers les descentes aménagées à cet effet.

3435

Il n'y a pas qu'au village que le paysage a changé. La plage et en particulier le lieu que je connais le mieux soit celui de notre campement familial a complètement changé aussi. Il est certain que les trois grosses roches qui nous servaient de repères pour le campement ont complètement disparues. De longs épis de pierres ont été installés et une nouvelle couche de sable de gris et brun avec du limon et de l'argile. Un sable avec des particules fines qui rendent l'eau trouble couvre la plage depuis le milieu des années 80. Bizarrement, on voit de nouvelles installations, les piscines à côté du lac, c'était inimaginable.

3440

Le petit camp qui a remplacé notre tente au milieu des années 1960 a perdu progressivement du terrain, nous n'avions plus de plage.

3445

Maman qui avait choisi cet endroit pour ces magnifiques bouleaux les voyait disparaître les uns après les autres comme vous pouvez le voir sur la diapositive, les bouleaux à la renverse en face de l'ancien campement, vers 1990.

Les travaux effectués sur les berges du Pekuakami les ont complètement transformés.

3450

D'autres mémoires vous présentent d'autres effets sur la faune et la flore. J'ai une page qui manque. Je me suis fait jouer un tour. Bon il y a une partie qui me manque.

M. PIERRE RENAUD :

3455

On a une copie du mémoire, est-ce que...

M. ROGER TREMBLAY :

3460

Non, c'est pas dans le mémoire.

MME LISE GILL :

3465

Non, c'est pas dans le mémoire. Bon actuellement, bien là j'en venais aux remparts à parler du rempart donc la promenade. Là...

LE PRÉSIDENT :

On a une photo dans le mémoire, on a la photo de ça.

3470

MME LISE GILL :

Oui, j'y arrive. Ça c'est une photo de Mashteuiatsh quelques années avant qu'on construise le rempart et la promenade en 1958. Et ici, vous avez une photo du rempart actuel et de la promenade.

3475

On ne peut pas voir sur cette photo, mais maintenant ces installations-là c'est l'ouvrage du lieu même le rempart et la promenade, c'est vraiment très grugé aussi par l'érosion.

Maintenant, à quelle sorte d'intervention Mashteuiatsh aurait-elle droit au cours des

3480

prochaines années? Selon le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026, les Parties prenantes c'est-à-dire les 25 organismes de la région incluant la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, les MRC et Rio Tinto ont convenu que la gestion du lac s'effectuerait selon les principes du développement durable en visant une plus grande acceptabilité sociale et une responsabilisation des détenteurs des droits hydrauliques et de la collectivité.

3485

Comment cette tentative de partenariat va-t-elle se traduire sur le terrain? Avant de se présenter devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, les représentants des MRC et Pekuakamiulnuatsh. Takuhikan semblaient accepter déjà le scénario M de Rio Tinto incluant la gestion participative.

3490

On peut toujours faire des vœux, mais le mal est fait et rien ne nous assure nous les Pekuakamiulnuatsh comme tous les gens du lac que ce lac pourra garder ou reprendre ses droits et grâce à la formule de gestion participative.

3495

Le lac est maintenant un réservoir hydroélectrique et tout nous indique que les engagements pris envers la région par Rio Tinto lui permettront essentiellement de s'en servir comme tel, accumuler de l'eau pour la turbiner selon ses besoins et protéger artificiellement ses berges contre l'érosion qui en découle.

3500

J'avoue que je crois difficilement au modèle de gestion participative dont les rôles et les responsabilités sont décrites dans le document de consultation. Que les Parties prenantes soient consultées qu'elles proposent, qu'elles donnent leur avis, qu'elles veillent à la prise en compte des préoccupations, tout ça ce n'est pas très fort. Ce n'est surtout pas un droit de veto. Pourtant Shakahikan, ce lac ne devrait pas appartenir à personne puisque c'est nous qui collectivement devrions en être responsables.

3505

Et plus encore en considérant la reconnaissance des droits ancestraux y compris les titres aborigènes des Pekuakamiulnuatsh.

3510

Je vous donne un exemple qui me semble révélateur du mode de gestion participative proposée. Dans le document intitulé « Demande d'information de la commission » une question a été posée en particulier à Rio Tinto le 18 mai 2017, la question « Dans le document, PR-8.2.1 du scénario M, Rio Tinto s'engage à gérer le lac Saint-Jean en considérant les événements météo ponctuels pouvant être anticipés. Quels seront les paramètres pris en compte par le promoteur pour définir ces considérants? Le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean sera-t-il consulté sur la définition des paramètres retenus? ». Je vous lis la réponse : « chaque jour, des consignes de gestion hydrique sont émises par les spécialistes de Rio Tinto. L'information de base repose sur les prévisions hydrologiques qui sont réalisées à partir des observations et prévisions des

3515

3520

précipitations et de température. Un mode de gestion provisoire a été tenté en 2014 en intégrant les prévisions de vent cette expérience s'est toutefois avéré non concluante. »

3525

Donc on revient à la question: le conseil de gestion durable du lac Saint-Jean sera-t-il oui ou non consulté, aucune réponse de la part du promoteur.

3530

L'autre bord du lac, la Plage Wilson. – Les abords du lac ont toujours pris une place importante dans notre vie. Les grands-parents de mon conjoint étaient installés à la Plage Wilson depuis les années 1950. Lorsque Roger m'a amenée pour la première fois visiter son bord du lac à Saint-Henri-de-Taillon, j'ai été d'abord très surprise qu'il puisse exister une plage plus belle que la nôtre. Ce n'était pas le sable blond mêlé de minuscules roches noires de Pointe-Bleue mais un sable blond uniforme doux. Je ne connaissais pas les pays chauds mais j'étais sûre que ça ne pouvait pas être plus beau que ça.

3535

Un dépôt éolien d'une granulométrie uniforme m'apprenait le jeune étudiant en géologie que je fréquentais. Pour moi, c'était une magnifique plage des grains de sable ronds, doux de partout, quel plaisir d'y marcher et de se baigner dans cette eau claire!

3540

Quelques années plus tard nous avons choisi de nous installer à la Plage Wilson. Nous sommes par la suite devenus membres de l'Association des propriétaires de la Pointe-Wilson. Cette plage s'érode elle aussi naturellement, non pas artificiellement.

3545

Nous voulons la garder telle quelle sans interventions de toutes sortes qui la dénatureraient. Pas de béton, pas de roches, pas de sable qui provient de banc d'emprunt en milieu terrestre.

3550

Au cours des années 1970, la Plage Wilson a comme bien d'autres endroits autour du lac reçu la visite de la drague pour remettre le sable qui était parti avec l'érosion des berges. Il n'était pas si loin ce sable.

3555

À l'automne 2013, lorsque le lac était très haut, 16.61, la plage a été ravagée par les vagues. Cette année encore avec le lac encore plus haut 17.95, et les grands vents de mai dernier, le sable est reparti à l'eau et le talus a été dangereusement grugé, comme on peut voir sur cette photo en particulier, comment le talus a été grugé.

Au moment du congé de la mi-mai, nos petits-enfants ont été très surpris de ne pas pouvoir aller sur la plage, il n'y en avait plus. La zone de marnage s'étendait maintenant jusqu'au talus. Sur la photo prise après que le vent se soit calmé, notre plus jeune petits-fils, Xavier, marche sur un immense tronc d'arbre apporté par les fortes vagues. Je ne voulais pas qu'il marche sur le talus

3560

sensible lentement revégétalisé après qu'il fut stabilisé par le dragage des années 1970.

3565

Et on va se rafraichir les idées un peu. On va aller faire un petit tour l'hiver. L'hiver nous ne pouvons plus pratiquer la pêche sur la glace avant le mois de janvier. C'est pourtant en décembre que les loches sont au bord et que les œufs sont petits, un vrai délice. Depuis quelques années, nous ne pouvons que constater que la glace prend plus tard. Ces changements climatiques, les gestionnaires du lac n'a plus le choix d'en tenir compte. À moins qu'il ne soit climatosceptique.

3570

Pour des solutions proposées, je laisse la parole à Roger.

LE PRÉSIDENT :

Et d'ailleurs je vais vous demander s'il vous plait de conclure en deux minutes. Je vais vous laisser un petit peu plus de temps maintenant.

3575

M. ROGER TREMBLAY :

Pas de trouble.

3580

LE PRÉSIDENT :

J'apprécierais.

3585

M. ROGER TREMBLAY :

Des solutions à la portée du promoteur. Comme mentionné précédemment la plage du secteur Wilson est un bijou par la qualité de son sable et de son eau qu'il faut à tout prix préservé.

3590

Au cours des dernières années, la plage a subi des assauts très importants que ce soit ceux de novembre 2013 et toute récente, celles de mai 2017 de telle sorte qu'aujourd'hui les bienfaits des rechargements par dragage de 77 sont complètement disparus et que maintenant le talus est en danger.

3595

Dans son étude d'impact, dans le tableau 3.14, le promoteur reconnaît que la plage Wilson est une plage comme potentiel de rechargement pour 2017 – 2026 avec une quantité estimée de 15 000 mètres cubes. Le banc d'emprunt possible est celui de Gérard Fortin de Sainte-Monique, banc qui n'a pas été caractérisé dû à la faible probabilité de contenir des sédiments chauds. Mais fort de contenir des quantités importantes d'argile ou de silt tel que mentionné par monsieur Scullion lors des audiences.

3600

Par contre, l'étude d'impact à la section 3.74 et à l'annexe 8 traite de l'évaluation des sources d'emprunt subaquatique. Il y est fait mention d'un immense banc d'emprunt ayant un potentiel de 3 500 000 mètres cubes. Il est situé à proximité de la plage Wilson.

3605

À la section 4.3.5 à Analyse et propositions de solutions, il est mentionné : somme toute l'exploitation du dépôt de Saint-Henri-de-Taillon est possible tout en tenant compte des différentes limites mentionnées précédemment.

3610

En résumé plusieurs approches sont possibles et la faisabilité de draguer repose essentiellement sur quatre éléments. Comme il n'y a pas d'accès possibles à la plage Wilson pour le transport de matériaux par camion et aucune source de matériaux d'emprunt disponible ayant une granulométrie des caractéristiques comparables à celle du sable de la plage, la seule intervention à envisager pour sauver ce bijou est un rechargement en utilisant les dépôts subaquatiques. Cependant, avant qu'une telle solution soit envisagée, il serait essentiel à notre avis que l'initiateur du projet réalise une modélisation de l'érosion des berges comme il l'a fait pour Saint-Henri-de-Taillon Nord.

3615

3620

À plusieurs reprises le représentant du promoteur a affirmé qu'il n'est pas sensé y avoir d'impact au niveau des riverains et au niveau du pourtour du lac car ce n'est qu'au-delà de 17.5 pieds qu'on peut envisager de tels impacts.

J'aimerais vous rappeler ce que nous avons subi au cours des dernières années, ce n'est pas tout à fait cela.

3625

Dans l'étude d'impact il est à noter que le niveau d'eau joue également un facteur important dans l'évolution des plages. En effet, dès que les plages sont submergées, sa résistance diminue rapidement avec le niveau d'eau.

3630

On peut revenir à la conclusion de 1985 du Bureau des audiences, plusieurs en on fait mention comme de quoi que c'est à 15.5 pieds qu'est le plus performant pour réduire l'érosion parmi les scénarios étudiés.

3635

Nous ne pouvons que constater que ces conclusions dans la commission n'ont pas été entendues. Contrairement à ce que prétend le promoteur, de l'eau turbinée ce n'est pas un gaspillage.

En espérant que ces commentaires et recommandations enrichiront votre banque de connaissances vous permettant la production d'un rapport empreint de sagesse et qu'il sera écouté, entendu et pris en compte. Nous espérons également que des solutions durables et

3640

respectueuses à l'environnement et des gens, seront apportés pour Mashteuiatsh et ses plages.

LE PRÉSIDENT :

3645

Nous vous remercions pour votre présentation. Hier d'ailleurs on a eu plusieurs personnes, secteur de la plage Wilson qui venaient. Nous on va essayer de voir qu'est-ce qu'on peut suggérer comme approche disons en terme de flexibilité, voir qu'est-ce qu'on peut faire pour faire, autrement dit, que la plage Wilson soit le plus près possible de son état connu dans les années passées.

3650

On sait que la plage Wilson - contrairement des fois a des plages qui sont plus du côté sud, Saint-Gédéon, donc serait une plage qui soit en moins grande condition érosive quand les vagues sont importantes. Moins souvent des vagues érosives, donc ce qu'on est capable de privilégier une solution plus douce, donc projet pilote éventuellement.

3655

C'est pour ça que je faisais à la flexibilité. On va regarder ça pour faire des suggestions. Bien entendu comme je le dis toujours, nous, nous sommes que consultatif. On va essayer de mettre notre grain et hier je disais grain de sable, mais on pourrait dire grain de sel normalement mais je vais dire grain de sable.

3660

M. ROGER TREMBLAY :

Et grain de sagesse.

3665

LE PRÉSIDENT :

Grain de sagesse aussi effectivement. On va voir qu'est-ce qu'on peut proposer. Alors je vous remercie pour votre présentation.

3670

M. ROGER TREMBLAY :

On aimerait remercier madame Cloutier pour son aide pour la transmission des documents ce qui a été extrêmement difficile. Merci.

3675

LE PRÉSIDENT :

Madame Cloutier en prend note. Je vous remercie.

Alors il est tout près de 16 h 30. Donc nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi.

3680 Nous allons reprendre la séance à 19 h avec un mémoire de la Chambre de commerce et
d'industrie Lac Saint-Jean Est. Donc pour l'instant, je vous souhaite entre-temps un.

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2017 À 19 h

3685

3690

3695 Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis
par moi au moyen d'un enregistrement audio fait hors de mon contrôle, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3700

Cindy Lavertu _____

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels

3705